

À la demande de ses pays membres, la FAO surveille régulièrement les forêts mondiales, leur gestion et leur utilisation grâce à l'Évaluation des ressources forestières mondiales (Global Forest Resources Assessment - FRA). Ce rapport national est préparé comme une contribution à la publication de la FAO, l'Évaluation des ressources forestières mondiales 2015 (FRA 2015). Le contenu et la structure sont en conformité avec les recommandations et les directives données par la FAO dans le document Guide pour l'établissement des rapports nationaux pour le FRA 2015 (<http://www.fao.org/3/a-au190f.pdf>). Ces rapports ont été soumis à la FAO en tant que documents officiels du gouvernement.

Le contenu et les points de vue exprimés dans le présent rapport sont la responsabilité de l'entité qui a soumis le rapport à la FAO. La FAO ne peut être tenu responsable de l'utilisation qui pourrait être faite des informations contenues dans le présent rapport.

TABLE OF CONTENTS

Rédaction du rapport et personne de référence.....	4
1. Quelle est la superficie forestière et des autres terres boisées et comment a-t-elle changé au fil du temps?	6
2. Quelle est la superficie des forêts naturelles et plantées et comment a-t-elle changé au fil du temps?	23
3. Quels sont les taux de matériel sur pied et de croissance des forêts et comment ont-ils changé?	29
4. Quelle est la situation de la production forestière et comment a-t-elle changé au fil du temps?	44
5. Quelle est la superficie forestière affectée à la protection des sols et de l'eau et aux services écosystémiques?	52
6. Quelle est la superficie forestière protégée et affectée à la conservation de la biodiversité et comment a-t-elle changé au fil du temps?	58
7. Quelle est la superficie forestière infestée par des espèces ligneuses envahissantes?	61
8. Quelle est la superficie forestière endommagée chaque année?	64
9. Quelle est la superficie forestière dont le couvert arboré est réduit?	68
10. Quels sont les politiques forestières et le cadre réglementaire existants à l'appui de la mise en oeuvre de la gestion durable des forêts ?	69
11. Y a-t-il une plateforme nationale qui promeut la participation des parties prenantes à l'élaboration des politiques forestières?	71
12. Quelle est la superficie forestière destinée à rester forêt permanente et comment a-t-elle évolué au fil du temps?	73
13. Comment votre pays mesure-t-il et notifie-t-il les progrès vers la GDF au niveau national?	76
14. Quelle est la superficie forestière soumise à un plan de gestion forestier et comment ceci est-il surveillé?	80
15. Comment les parties prenantes participent-elles à la prise de décisions relatives à la gestion des forêts domaniales?	82
16. Quelle est la superficie forestière soumise à un programme de certification vérifié indépendamment?	83
17. Quels montants le gouvernement perçoit-il des forêts et combien dépense-t-il pour leur entretien?	85
18. Qui sont les propriétaires et gestionnaires des forêts et comment cette situation a-t-elle changé?	87
19. Combien d'individus sont employés directement dans le secteur forestier?	94
20. Quelle est la contribution du secteur forestier au produit intérieur brut (PIB)?	99
21. Quelles sont les perspectives d'avenir de la superficie forestière?	100

Rédaction du rapport et personne de référence

Personne de référence

Le présent rapport a été rédigé par:

Nom (NOM DE FAMILLE, Prénom)	Institution / adresse	Courrier électronique	Tableaux
Assoumane Garba	Chef de Division des Aménagements Forestiers et Produits Non Ligneux, Ministère de l'Hydraulique et de l'Environnement BP 578 Niamey Niger	assoumanegarba@yahoo.fr	N/A
Ibro Adamou	Directeur des Aménagements Forestiers, du Reboisement et de la Restauration des Terres, Ministère de l'Hydraulique et de l'Environnement BP 578 Niamey Niger	ibroadamou@yahoo.fr	N/A
N/A	N/A	N/A	N/A
N/A	N/A	N/A	N/A

Introduction

S'il vous plait placez un texte d'introduction sur le contenu de ce rapport

Le présent rapport national d'évaluation des ressources forestières, s'inscrit dans le cadre d'un processus initié par la FAO de mise à jour périodique (intervalle de 5 ans entre les éditions) de la situation des ressources forestières mondiales.

L'évaluation des ressources forestières vise à mettre à la disposition des responsables, des forestiers, des décideurs , des chercheurs , des universités et les autres acteurs intéressés des informations sur les problèmes environnementaux en général et des ressources forestières en particulier.

Cette évaluation fournit également des données importantes qui peuvent aider dans la gestion durable de ressources forestières en vue de la sécurisation des fonctions économiques, écologiques, sociales et culturelles que ces ressources assurent au profit de l'humanité.

Ce rapport est élaboré sur la base d'un canevas standard et des définitions conceptuelles préétablies pour tous les pays.

Le remplissage des différents tableaux constitutifs de ce rapport s'est fait sur la base des informations collectées à travers la documentation existante et des entretiens avec des personnes ressources.

Ce rapport, qui a bénéficié des appuis techniques des experts nationaux et ceux de la FAO, est un assemblage de quinze tableaux traitant de plusieurs aspects notamment la superficie forestière, la diversité biologique

forestière, la production, la biomasse, les revenus tirés des ressources forestières, les emplois forestiers pour ne citer que ceux-là.

étude de bureau?

Cochez la case "oui" si cette enquête est une étude de bureau, "non" autrement

étude de bureau?

no

1. Quelle est la superficie forestière et des autres terres boisées et comment a-t-elle changé au fil du temps?

Documents pour ce question

- [Guide pour l'établissement des rapports nationaux pour le FRA 2015](#)
- [FRA 2015 Termes et Définitions](#)

1.1 Catégories et définitions de FRA 2015

Catégorie	Définition
Forêt	Terres occupant une superficie de plus de 0,5 hectares avec des arbres atteignant une hauteur supérieure à cinq mètres et un couvert arboré de plus de dix pour cent, ou avec des arbres capables d'atteindre ces seuils in situ. Sont exclues les terres à vocation agricole ou urbaine prédominante.
Autres terres boisées (ATB)	Terres non définies comme «forêts», couvrant une superficie de plus de 0,5 hectares avec des arbres atteignant une hauteur supérieure à cinq mètres et un couvert arboré de cinq-dix pour cent, ou des arbres capables d'atteindre ces seuils, ou un couvert mixte d'arbustes, arbrisseaux et d'arbres supérieur à dix pour cent. Sont exclues les terres à vocation agricole ou urbaine prédominante.
Autres terres	Toute terre n'entrant pas dans la catégorie «forêt» ou «autres terres boisées».
... dont dotées de couvert d'arbres (<i>sous-catégorie</i>)	Terres entrant dans la catégorie «autres terres», à vocation agricole ou urbaine prédominante ayant des îlots de végétation arborée couvrant une superficie supérieure à 0,5 hectares avec un couvert arboré de plus de dix pour cent d'arbres pouvant atteindre une hauteur de cinq mètres à maturité. Elles renferment des espèces forestières et non forestières.
Eaux intérieures	Les eaux intérieures comprennent généralement les grands fleuves, lacs et réservoirs.
Expansion de la forêt	Expansion de terres forestières non classées précédemment comme forêts.
... dont boisement (<i>sous-catégorie</i>)	Établissement d'une forêt par plantation et/ou ensemencement délibéré sur des terres qui n'étaient pas jusque-là classifiées comme forêt.
... dont expansion naturelle de la forêt (<i>sous-catégorie</i>)	Expansion de la forêt par succession naturelle sur des terres qui, jusque-là, étaient affectées à d'autres utilisations (par ex. succession forestière sur des terres précédemment agricoles).
Déforestation	Conversion de la forêt à d'autres utilisations des terres ou réduction à long terme du couvert arboré au-dessous d'un seuil minimal de 10 pour cent.
... dont par l'intervention humaine (<i>sous-catégorie</i>)	Conversion de la forêt due à l'intervention humaine à d'autres utilisations des terres ou réduction permanente du couvert arboré au-dessous du seuil minimal de 10 pour cent.
Reboisement	Régénération naturelle ou rétablissement de la forêt par plantation/ou semis délibéré sur des terres déjà utilisées comme forêts.
... dont reboisement artificiel (<i>sous-catégorie</i>)	Rétablissement d'une forêt par plantation et/ou semis sur des terres déjà utilisée comme forêts.

1.2 Données nationales

1.2.1 Sources des données

	Références des sources d'information	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
1	Fontes J. 1985. Évaluation des ressources forestières au Niger. Situation 1980-1985.	Types de formations forestières	1977 (année de référence)	N/A

2	Programme d'Action Forestier Tropical (P.A.F.T.) pour le Niger 1992	Taux de recouvrement	1992	N/A
3	DFN/GT/DE	Nouvelle classification	2005	N/A
4	Projet de Gestion Forestière Communale et Communautaire de Torodi	Evolution des superficies forestières dans la commune rurale de Torodi	2007	N/A
5	ROSELT Niger	Evolution des superficies forestières dans les communes de Gabi, Tanda et Dantandou	2006	N/A
6	Rapports annuels d'activités des services du Ministère de l'Environnement et de la Lutte Contre la désertification	Superficies annuelles de plantations	2000 à 2007	N/A
7	Rapport de l'ERF 2005	Superficies annuelles de plantations, taux de réussite des plantations	2005	N/A
8	Rapport de l'ERF 2010	Superficies annuelles de plantations, taux de réussite des plantations	2010	N/A

1.2.2 Classement et définitions

Classe nationale	Définition
1. Formations Forestières denses feuillues	Elles correspondent à des galeries forestières où dominent les espèces soudanaises (<i>Daniella oliveri</i> , <i>Khaya senegalensis</i> , <i>Lannea acida</i> ,) et se rencontrent surtout dans les vallées du sud du pays.
2. Formations feuillues mixtes Forestières (NHC/NHO)	Ce sont des forêts claires, mais surtout des savanes ou steppes arborées pourvues d'une strate ligneuse de densité très variable.
3. Formations Forestières arbustives (n)	Formations appartenant au domaine sahélien et sont les mieux représentées avec prédominance de <i>Acacia raddiana</i> , <i>Leptadenia pyrotechnica</i> , <i>Commiphora africana</i> , <i>Boscia senegalensis</i> , <i>Combretum nigricans</i> , <i>Combretum micranthum</i> , suivant la nature du terrain (sols dunaires, glacis).
N/A	Classifications et définitions issues du Programme d'Action Forestier
Strate 1	Zones à densité homogène de végétation et ayant un certain recouvrement strate1: plus de 60% de recouvrement.
Strate 2	Zones à densité homogène de végétation et ayant un certain recouvrement 20 à 60% de recouvrement.
Strate 3	Zones à densité homogène de végétation et ayant un certain recouvrement 0 à 20% de recouvrement.
N/A	Nouvelle classification nationale pour FRA

Formations Forestières Contractées (Brousses tigrées, tachetées)	Ce sont des formations ligneuses composées essentiellement d'espèces de la famille des Combretacea notamment Combretum nigricans ; Combretum micranthum ; Guiera senegalensis. Du point de vue du potentiel ligneux, on note que les arbustes sont en nombre plus importants que les arbres.
FORÊTS	Elles regroupent les formations forestières évoluant sur des stations particulières notamment le long des cours d'eau; les zones marécageuses et bas fonds, les sols dunaires) avec la prédominance des arbres. Cette catégorie englobe les domaines suivants : le parc W. les gommeraias, la ceinture verte, forêts de bas fond, les galeries forestières, forêts classées, les doumeraies, autres peuplements purs à Acacia
Parcs arborés / arbres dans les champs	Ce concept regroupe toutes les formations ligneuses des terroirs agricoles. Le parc prend le nom de l'espèce dominante du terroir agricole concerné. Exemples : parc à Gao; parc à Balanites; parc à sclerocaria, parcs à rôniers. Ces arbres dans les champs sont repartis de manière éparse avec une densité très variable de 10 à 100 pieds /ha selon les paysans, les types d'espèces.
Terres occupées par l'eau	Elles s'adressent aux principaux plans d'eau du pays qui ont un régime d'écoulement et ou de séjour permanent ;
Terres cultivées	Ce sont des superficies mises en valeur annuellement pour la production agricole. Il a été considéré pour la suite du travail que les arbres hors forêts sont pris en compte dans les terres cultivées;
Terres cultivables	C'est l'ensemble des terres où il est possible de pratiquer des cultures ;
Autres terres	Elles englobent toutes les superficies des terres non prise en compte dans les catégories de terres identifiées
Plantations Forestières	Elles englobent toutes les terres qui ont bénéficié des opérations de boisement et/ou de reboisement. En d'autre termes, ce sont des peuplements artificiels créés en bloc.

1.2.3 Données de base

Superficie forestière	
Superficie forestière	
Les données relatives aux années 1990, 2000 et 2005 sont celles fournies par l'ERF 2005.	
Classes nationales	Superficies en millier ha (2005)
Formations forestières contractées	3 740
Forêts (y inclus les plantations forestières)	1 266
Terres cultivées/ Parcs agro –forestiers	8 000

Autres terres et réserves de terres	121664
<i>Plantations Forestières*</i>	<i>(110)</i>
Eaux intérieures	30
Total	126 700

* Les plantations forestières sont incluses dans la superficie des forêts.

Selon le rapport de l'ERF 2005, **les forêts** incluent notamment :

- Le parc du « W » (220 000 ha);
- Les forêts de bas fonds estimées à 100 000 ha (dont 89.935 ha ont été identifiés en 2003 pour des travaux d'aménagement par le Projet d'Aménagement des Forêts naturelles seulement dans sa zone d'intervention qui couvre 15 des 36 départements du pays) ;
- Les forêts classées pour environ 600 000 ha en se référant aux arrêtés de classement, seule véritable source disponible à cet effet en la matière ;
- Les doumeraies pour environ 100 000 ha. Ce chiffre n'est qu'une estimation sur la base des observations de terrain et de quelques travaux fragmentaires réalisés par certains projets notamment le Projet de Gestion des Ressources Naturelles de Mainé Soroa ;
- La ceinture verte pour 2 500 ha (cette formation est classée dans la catégorie des forêts en tenant compte des définitions de l'ERF ;
- Et autres formations naturelles comme les peuplements à *Acacia senegal* et *Acacia raddiana*

La superficie des **formations forestières contractées** pour 2005 a été obtenue :

- en admettant qu'elle était de cinq millions (5 000 000) d'ha en 1984 (Ambouta K) ;
- en appliquant un rythme annuel de régression dans cette catégorie évalué à 60 000 ha (Aboubacar, in ERF 2000) ;

Les terres cultivées intègrent aussi les parcs agroforestiers . Une superficie de 10 000 000 ha est indiquée dans le document de la Stratégie du Développement Rural adoptée par le gouvernement en 2003. Le rapport annuel 2003 de la Direction de l'Agriculture (ministère du développement agricole) estime cette superficie à 12 707 376 ha.

La catégorie «Autres terres dotées de couvert arboré» correspond aux parcs agro-forestiers qui sont, selon la Loi N°2004/040 du juin 2004 portant régime forestier au Niger, « *des terrains clos ou ouverts, couverts d'arbres ou d'essences forestières entretenus par les propriétaires et sur lesquelles sont pratiquées de manière intégrée des activités d'élevage ou d'agriculture* ». De part cette définition, la superficie des parcs agroforestiers pourrait être assimilée à celle des terres cultivées. Mais compte tenu du fait que de plus en plus des terres marginales, avec un couvert forestier très faible (moins de 40 pieds à l'hectare) sont mises sous cultures, une pondération a été nécessaire, faute d'une étude exhaustive sur les parcs agro-forestiers. Ainsi, sur la base des observations de terrain et surtout en tenant compte des bonnes pratiques qui se développent en matière de protection et entretien de la régénération naturelle dans les champs par les paysans dans plusieurs régions du pays, de manière raisonnable, on estime qu'environ 80% des terres cultivées présentent une densité minimale de 40 pieds à

l'hectare, donc sont considérés comme étant des parcs agroforestiers. Pour l'estimation des superficies des terres cultivées (desquelles découle la superficie des parcs agroforestiers suivant la pondération ci-dessus décrite), les calculs ont été faits sur la base de la population de l'année considérée multipliée par la superficie moyenne de 0,7 hectare par habitant.

En ce qui concerne la superficie des plantations, les considérations suivantes ont été faites en vue de son estimation :

- En 2000, les plantations occupaient une superficie de 72 500 ha, selon le rapport ERF 2000 ;
- Ada et Mahamane (1999) estiment que le taux moyen de survie des plantations serait de 50% ;
- A partir de l'année 2000, la relance des grands chantiers de reboisement au Niger aura permis de reboiser chaque année 25 000 ha dont 15 000 ha de plantations en blocs. Dans le cadre de l'estimation et prévision des superficies plantées, il est retenu le chiffre de 15 000 hectares de nouvelles plantations en bloc réalisées annuellement sur des nouvelles terres non antérieurement reboisées. En appliquant le taux moyen de survie de 50%, il revient à dire qu'à partir de 2000, les superficies des plantations forestières augmentent chaque année de **7 500 ha**, soit 37 500 ha de plus par rapport à la situation de 2000, ce qui donne les **110 000ha** de plantations forestières en 2005. En appliquant les mêmes bases pour la période 2005 à 2010, les superficies des plantations pourraient être évaluées à **147 500 ha** en 2010.

En ce qui concerne les eaux intérieures, il est retenu les données des ERF précédentes (30 000 hectares), chiffre d'ailleurs fourni dans le cadre des statistiques des Nations unies (FAOSTAT).

Expansion de la forêt, reboisement

Catégories	Superficies en 1000 ha		
	1990	2000	2005
Périmètres de restauration dans les terres non considérées comme forêt	DI	61,625	93,5
Périmètre de reboisement (reboisement) considérées comme forêt	DI	10,875	16,5
Total	DI	72,5	110

La situation des données nationales ne permet pas de calculer distinctement les superficies des plantations relevant des périmètres de restauration d'une part et des périmètres de reboisement d'autre part. Les données

fournies par les rapports d'activités des services et même des projets se rapportent généralement et globalement aux plantations en blocs et les plantations linéaires.

Cependant, de par les observations de terrain, il ressort que l'essentiel des plantations en blocs ont lieu sur des terrains de glacié à récupérer, au niveau des dunes de sable et souvent au niveau de certains espaces cultivés. Les plantations au niveau des espaces considérés comme forêts sont rares jusqu'en 2008 (la réorientation du programme gommier intervenue en 2008 a mis l'accent sur la réhabilitation des forêts classées en partenariat avec les communes). Devant cette situation, il est considéré que jusqu'en 2005, les plantations sous forme de périmètres de restauration représenteraient 85% des superficies, contre 15% pour les périmètres de reboisement (jugement d'expert).

Les données relatives aux années 1990, 2000 et 2005 sont celles fournies par l'ERF 2005.

Classes nationales	Superficies en millier ha (2005)
Formations forestières contractées	3 740
Forêts (y inclus les plantations forestières)	1 266
Terres cultivées/ Parcs agro –forestiers	8 000
Autres terres et réserves de terres	121664
<i>Plantations Forestières*</i>	<i>(110)</i>
Eaux intérieures	30
Total	126 700

* Les plantations forestières sont incluses dans la superficie des forêts.

Selon le rapport de l'ERF 2005, **les forêts** incluent notamment :

- Le parc du « W » (220 000 ha);
- Les forêts de bas fonds estimées à 100 000 ha (dont 89.935 ha ont été identifiés en 2003 pour des travaux d'aménagement par le Projet d'Aménagement des Forêts naturelles seulement dans sa zone d'intervention qui couvre 15 des 36 départements du pays) ;
- Les forêts classées pour environ 600 000 ha en se référant aux arrêtés de classement, seule véritable source disponible à cet effet en la matière ;
- Les doumeraies pour environ 100 000 ha. Ce chiffre n'est qu'une estimation sur la base des observations de terrain et de quelques travaux fragmentaires réalisés par certains projets notamment le Projet de Gestion des Ressources Naturelles de Maïné Soroa ;
- La ceinture verte pour 2 500 ha (cette formation est classée dans la catégorie des forêts en tenant compte des définitions de l'ERF ;
- Et autres formations naturelles comme les peuplements à *Acacia senegal* et *Acacia raddiana*

La superficie des **formations forestières contractées** pour 2005 a été obtenue :

- en admettant qu'elle était de cinq millions (5 000 000) d'ha en 1984 (Ambouta K) ;
- en appliquant un rythme annuel de régression dans cette catégorie évalué à 60 000 ha (Aboubacar, in ERF 2000) ;

Les terres cultivées intègrent aussi les parcs agroforestiers . Une superficie de 10 000 000 ha est indiquée dans le document de la Stratégie du Développement Rural adoptée par le gouvernement en 2003. Le rapport annuel 2003 de la Direction de l'Agriculture (ministère du développement agricole) estime cette superficie à 12 707 376 ha.

La catégorie «Autres terres dotées de couvert arboré» correspond aux parcs agro-forestiers qui sont, selon la Loi N°2004/040 du juin 2004 portant régime forestier au Niger, « *des terrains clos ou ouverts, couverts d'arbres ou d'essences forestières entretenus par les propriétaires et sur lesquelles sont pratiquées de manière intégrée des activités d'élevage ou d'agriculture* ». De part cette définition, la superficie des parcs agroforestiers pourrait être assimilée à celle des terres cultivées. Mais compte tenu du fait que de plus en plus des terres marginales, avec un couvert forestier très faible (moins de 40 pieds à l'hectare) sont mises sous cultures, une pondération a été nécessaire, faute d'une étude exhaustive sur les parcs agro-forestiers. Ainsi, sur la base des observations de terrain et surtout en tenant compte des bonnes pratiques qui se développent en matière de protection et entretien de la régénération naturelle dans les champs par les paysans dans plusieurs régions du pays, de manière raisonnable, on estime qu'environ 80% des terres cultivées présentent une densité minimale de 40 pieds à l'hectare, donc sont considérés comme étant des parcs agroforestiers. Pour l'estimation des superficies des terres cultivées (desquelles découle la superficie des parcs agroforestiers suivant la pondération ci-dessus décrite), les calculs ont été faits sur la base de la population de l'année considérée multipliée par la superficie moyenne de 0,7 hectare par habitant.

En ce qui concerne la superficie des plantations , les considérations suivantes ont été faites en vue de son estimation :

- En 2000, les plantations occupaient une superficie de 72 500 ha, selon le rapport ERF 2000 ;
- Ada et Mahamane (1999) estiment que le taux moyen de survie des plantations serait de 50% ;
- A partir de l'année 2000, la relance des grands chantiers de reboisement au Niger aura permis de reboiser chaque année 25 000 ha dont 15 000 ha de plantations en blocs. Dans le cadre de l'estimation et prévision des superficies plantées, il est retenu le chiffre de 15 000 hectares de nouvelles plantations en bloc réalisées annuellement sur des nouvelles terres non antérieurement reboisées. En appliquant le taux moyen de survie de 50%, il revient à dire qu'à partir de 2000, les superficies des plantations forestières augmentent chaque année de **7 500 ha** , soit 37 500 ha de plus par rapport à la situation de 2000, ce qui donne les **110 000ha** de plantations forestières en 2005. En appliquant les mêmes bases pour la période 2005 à 2010, les superficies des plantations pourraient être évaluées à **147 500 ha** en 2010.
- pour ce qui concerne le boisement, aucune donnée n'est disponible car c'est pris en compte dans les superficies de reboisement

En ce qui concerne les eaux intérieures, il est retenu les données des ERF précédentes (30 000 hectares), chiffre d'ailleurs fourni dans le cadre des statistiques des Nations unies (FAOSTAT).

Expansion de la forêt, reboisement

Catégories	Superficies en 1000 ha		
	1990	2000	2005
Périmètres de restauration dans les terres non considérées comme forêt	DI	61,625	93,5
Périmètre de reboisement (reboisement) considérées comme forêt	DI	10,875	16,5
Total	DI	72,5	110

La situation des données nationales ne permet pas de calculer distinctement les superficies des plantations relevant des périmètres de restauration d'une part et des périmètres de reboisement d'autre part. Les données fournies par les rapports d'activités des services et même des projets se rapportent généralement et globalement aux plantations en blocs et les plantations linéaires.

Cependant, de par les observations de terrain, il ressort que l'essentiel des plantations en blocs ont lieu sur des terrains de glaciis à récupérer, au niveau des dunes de sable et souvent au niveau de certains espaces cultivés. Les plantations au niveau des espaces considérés comme forêts sont rares jusqu'en 2008 (la réorientation du programme gommier intervenue en 2008 a mis l'accent sur la réhabilitation des forêts classées en partenariat avec les communes). Devant cette situation, il est considéré que jusqu'en 2005, les plantations sous forme de périmètres de restauration représenteraient 85% des superficies, contre 15% pour les périmètres de reboisement (jugement d'expert).

1.3 Analyse et traitement des données nationales

1.3.1 Ajustement

Superficie forestière

Le total des superficies obtenues correspond à la superficie totale du pays. Par conséquent, aucune opération de calibrage ne sera effectuée.

1.3.2 Estimation et prévision

Superficie forestière

Pour la catégorie «Forêts», qui englobe les forêts et les plantations, les chiffres de 1990, 2000 et 2005 sont issus des évaluations forestières FRA2000 et FRA 2005. Les détails et les procédés ayant permis l'estimation des chiffres relatifs à l'année 2005 sont contenus dans le rapport national de l'ERF 2005.

Pour obtenir les estimations de 2010 :

Le rapport ERF2005 estime que la perte annuelle en superficie de Forêts naturelle est de l'ordre de 1,15% à partir de 2000, soit 19920 ha/an (Estimation d'expert : à partir de 2000, compte tenu des efforts du pays en matière d'aménagement forestier, les pertes en superficie forestières au niveau de ces formations naturelles seraient réduites). Ce taux a été aussi considéré pour la période 2000-2005-2010-2015, en absence de nouvelles données.

Par ailleurs, l'évolution des superficies plantées a été prise en compte. Le rapport 2005 note que le taux annuel de plantation est de l'ordre de 7 500 ha entre 2000 et 2005. Vu l'intérêt que le gouvernement continue de manifester en matière de reboisement, ce taux est maintenu pour la période 2005-2010-2015.

L'estimation de la superficie totale des forêts (naturelles et plantées) est obtenue en utilisant ces taux de changement ci-dessus, soit une diminution globale du couvert forestier (planté et naturel) de 12 420 ha/an.

Au niveau des formations contractées (autres terres boisées selon FRA), la perte annuelle de 60 000 ha a été considérée, en absence de nouveaux repères significatifs. Cette estimation est issues du rapport de Aboubacar 1989, in EFR 2000. Ce même chiffre a aussi été considéré lors de l'ERF 2005. Nous ne disposons pas encore de nouveaux chiffres. Seuls les travaux du Projet de Gestion Forestière Communale et Communautaire (GESFORCOM) au niveau de la commune rurale de Torodi et ceux du ROSELT Niger au niveau des communes de Tanda, Gabi et Dantiandou ont pu être collectés dans ce cadre. Les résultats de ces travaux (sur l'évolution des ressources forestières) sont localisés et fragmentaires, donc ne peuvent pas permettre de dégager une moyenne nationale.

En ce qui concerne les parcs agroforestiers (« Autres Terres dotées de couvert d'arbres » selon FRA), de façon prudente, il a été considéré la même superficie qu'en 2005. En effet, plusieurs rapports (notamment l'Etude Sahélienne conduite en 2005) démontrent un regain d'intérêts (par les paysans) pour la pratique de la protection

et de l'entretien de la régénération naturelle au Niger. Cela laisse supposer que cette catégorie de ressources est en progression. Mais la situation des données nationales ne permettant pas d'apprécier cette progression, il a considéré la même superficie pour l'année 2015.

Les « autres terres » sont calculées par différence.

Expansion de la forêt, reboisement

Le taux annuel de plantation est de l'ordre de 7 500 ha entre 2000 et 2005, dont 85% pour les périmètres de restauration (soit 6 375 ha/an) contre 15% (1 125 ha/an) pour les périmètres de reboisement (jugement d'expert). Ces taux annuels prennent en compte le taux de survie des plantations (estimée à 50%). Ainsi, les taux annuels réels des plantations sont de 15 000 ha/an entre 2000 et 2005, dont 85% pour les périmètres de restauration (soit 12 750 ha/an) contre 15% (2 250 ha/an) pour les périmètres de reboisement.

Par rapport au boisement, aucune donnée n'est disponible pour 2010

1.3.3 Reclassement

Superficie forestière

Il s'agira ici de faire correspondre les données (classes) nationales à celles de l'ERF tout en affectant un pourcentage à chaque catégorie. Dans le présent document, les options faites sont les suivantes :

- La catégorie «Forêt» telle que définie par l'ERF comprend les «Forêts» et les «Plantations» ;
- La catégorie «Autres terres boisées» de l'ERF comprend les formations forestières contractées ;
- La catégorie «Autres terres dotées de couvert arboré» correspond aux parcs agro-forestiers, qui jouent un rôle très important au Niger;
- La catégorie «Autres terres» de l'ERF comprend toutes les autres terres non contenues dans les Eaux continentales et les trois catégories précédentes.

Partant de ce qui précède, on obtient le tableau suivant :

	Catégories de l'ERF				
	Forêts	Autres terres boisées	Autres terres	Eaux continentales	Total
Formations forestières contractées :	-	100%	-	-	100%
Forêt :	100%	-	-	-	100%

Parcs agro – forestiers :	-		100% (dotées de couvert arboré)	-	100%
Autres terres :	-	-	100%	-	100%
Plantations Forestières :	100		-	-	100%
Eaux :				100%	100%

NB : Ici, l'exploitation du tableau doit se faire comme suit :

- La totalité (100%) des formations forestières contractées est considérée comme « Autres terres boisées » ;
- La totalité des « parcs agro-forestiers » est considérée comme « Autres terres dotées de couvert arboré » ;
- Etc. ;

Le résultat du reclassement est alors le suivant :

Catégories ERF	Superficies en 1000 ha	
	2005	2010
Forêts	1 265,9	1203,9
Autres terres boisées	3 740	3 440

<p>Autre</p> <p>Superficie forestière</p> <p>Il s'agira ici de faire correspondre les données (classes) nationales à celles de l'ERF tout en affectant un pourcentage à chaque catégorie. Dans le présent document, les options faites sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La catégorie «Forêt» telle que définie par l'ERF comprend les «Forêts» et les «Plantations» ; • La catégorie «Autres terres boisées» de l'ERF comprend les formations forestières contractées ; • La catégorie «Autres terres dotées de couvert arboré» correspond aux parcs agro-forestiers, qui jouent un rôle très important au Niger; • La catégorie «Autres terres» de l'ERF comprend toutes les autres terres non contenues dans les Eaux continentales et les trois catégories précédentes. <p>Partant de ce qui précède, on obtient le tableau suivant :</p> <p>NB : Ici, l'exploitation du tableau doit se faire comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La totalité (100%) des formations forestières contractées est considérée comme « Autres terres boisées » ; • La totalité des « parcs agro-forestiers) est considérée comme « Autres terres dotées de couvert arboré » ; • Etc. ; <p>Le résultat du reclassement est alors le suivant :</p> <p>s dotées de couvert arboré</p>	8 000	8 000
--	-------	-------

Autres terres	121 664	122 026,1
Eaux continentales	30	30
Total	126 700	126 700

Catégories de l'ERF					
Forêts	Autres terres boisées	Autres terres	Eaux continentales	Total	
Formations forestières contractées :	-	100%	-	-	100%
Forêt :	100%	-	-	-	100%
Parcs agro – forestiers :	-		100% (dotées de couvert arboré)	-	100%
Autres terres :	-	-	100%	-	100%
Plantations Forestières :	100		-	-	100%
Eaux :				100%	100%

Catégories ERF	Superficies en 1000 ha	
	2005	2010
Forêts	1 265,9	1203,9
Autres terres boisées	3 740	3 440
Autres dotées de couvert arboré	8 000	8 000
Autres terres	121 664	122 026,1
Eaux continentales	30	30
Total	126 700	126 700

Expansion de la forêt, reboisement

La catégorie nationale « périmètre de restauration » correspond à la catégorie « Boisement » du FRA. La catégorie nationale « Périmètre de reboisement » correspond à la catégorie « Reboisement » du FRA.

1.4 Données

Tableau 1a






Categories		Area (000 hectares)				
		1990	2000	2005	2010	2015
	Forêt	1945	1328	1266	1204	1142
	Autres terres boisées	4640	4040	3740	3440	3140
	Autres terres	120085	121302	121664	122026	122388
	... dont dotées de couvert arboré	4146	6010	8000	8000	8000
	Eaux intérieures	30	30	30	30	30
	TOTAL	126700.00	126700.00	126700.00	126700.00	126700.00

Tableau 1b

Catégories de FRA 2015		Gains / Pertes annuels de forêts(1000 hectares/an)1				... dont d'espèces introduites (1000 hectares/an)			
		1990	2000	2005	2010	1990	2000	2005	2010
	Expansion de la forêt	N/A	12.75	12.75	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
	... dont boisement	N/A	12.75	12.75	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
	... dont expansion naturelle de la forêt	N/A	0	0	0	N/A	0	0	0
	Déforestation	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
	... dont due à l'intervention humaine	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
	Reboisement	N/A	2.25	2.25	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
	... dont reboisement artificiel	N/A	2.25	2.25	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

Catégorie

Catégorie	Niveau pour la situation	Niveau pour la tendance indiquée
Forêt	Tier 2	Tier 2
Autres terres boisées (ATB)	Tier 2	Tier 2
Expansion de la forêt	Tier 1	Tier 1

Déforestation	Tier 2	Tier 2
Reboisement	Tier 3	Tier 3

Critères relatifs aux niveaux

Catégorie	Niveau pour la situation	Niveau pour la tendance indiquée
<ul style="list-style-type: none"> • Forêt • Autres terres boisées • Afforestation • Reboisement • Expansion de la forêt • Déforestation 	<p>Niveau 3 : Sources des données: soit inventaire forestier national récent (remontant à ≤ 10 ans) soit télédétection avec vérification au sol ou programmes d'IFN répété et compatible Niveau 2 : Sources des données: carte à couverture complète/télédétection ou IFN ancien (remontant à >10 ans) Niveau 1 : Autre</p>	<p>Niveau 3 : Estimation fondée sur des données répétées et compatibles du niveau 3 (niveau pour la situation) Niveau 2 : Estimation fondée sur des données répétées compatibles du niveau 2 ou une combinaison du niveau 3 et 2 ou 1 (niveau pour la situation) Niveau 1 : Autre</p>

1.5 Commentaires

Catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Forêt	<p>Le secteur forestier, dans son ensemble, est caractérisé par un déficit énorme en matière de données. Beaucoup de chiffres ayant permis les calculs ont été obtenus par jugement d'experts.</p>	<p>Les données relatives aux années 1990, 2000 et 2005 sont fournies par le rapport national de l'ERF 2005. Comme indiqué ci-haut, la superficie de forêts pour 2010 a été obtenue en appliquant la fonction linéaire au moyen du logiciel Excel. En examinant le tableau de l'estimation et de prévision, on constate que le taux de régression des superficies des forêts naturelles observé entre 2000 et 2010 est réduit par rapport à celui observé lors des évaluations précédentes (cf. ERF 2000). Cette amélioration serait rendue possible par la promotion de la gestion participative des forêts et l'intensification des aménagements forestiers. Par ailleurs, la relance des grands chantiers de reboisement engagés depuis 2000 par le pays a permis de rehausser les superficies des plantations, ce qui justifie l'accroissement observé par rapport à la catégorie "Forêts" de l'année 2005.</p>

Autres terres boisées (ATB)	Cf. commentaire catégorie " Forêt ".	Au niveau des Autres Terres Boisées, la perte annuelle de 60.000 ha a été considérée, en absence de nouveaux repères significatifs. Seuls les travaux du Projet de Gestion Forestière Communale et Communautaire (GESFORCOM) au niveau de la commune rurale de Torodi et ceux du ROSELT Niger au niveau des communes de Tanda, Gabi et Dantiandou ont pu être collectés dans ce cadre. Les résultats de ces travaux (sur l'évolution des ressources forestières) sont localisés et fragmentaires, donc ne peuvent pas permettre de dégager une moyenne nationale. Pour cette raison, la fonction linéaire a été appliquée en se basant sur les données des évaluations précédentes.
Autres terres	N/A	N/A
Autres terres dotées de couvert d'arbres	N/A	En ce qui concerne la catégorie " Autres Terres dotées de couvert d'arbres ", correspondant aux parcs agroforestiers dans la classification nationale, de façon prudente, il a été considéré la même superficie qu'en 2005. En effet, plusieurs rapports (notamment l'Etude Sahélienne conduite en 2005) démontrent un regain d'intérêts (par les paysans) pour la pratique de la protection et de l'entretien de la régénération naturelle au Niger. Cela laisse supposer que cette catégorie de ressources est en progression. Mais la situation des données nationales ne permettant pas d'apprécier cette progression, il a considéré la même superficie pour l'année 2015.
Eaux intérieures	N/A	Il n'a pas encore réalisé un travail officiel de réactualisation des données par rapport aux eaux intérieures, malgré la réalisation ces dernières de plusieurs ouvrages de retenues d'eau.
Expansion de la forêt	-	- La pression foncière ne fait qu'accroître, rendant les jachères moins probables. De ce fait, l'expansion naturelle de la forêt paraît improbable
Déforestation	N/A	N/A
Reboisement	N/A	De part la nouvelle option gouvernementale de promouvoir le partenariat Etat-Collectivités Territoriales dans le cadre des plantations du gommier au niveau des forêts classées, la proportion de cette catégorie pourrait être rehaussée.

Autres commentaires généraux au tableau

Au Niger, il n'a jamais été réalisé un inventaire forestier national. Néanmoins, la Loi 2004-040 du 8 juin 2004 portant régime forestier fait obligation à l'Etat de réaliser un inventaire forestier national tous les 10 ans. . Dans le cadre du partenariat entre le Niger et la FAO, il a été élaboré un document d'inventaire forestière national le document a été soumis à l'état pour financement dans le cadre du Plan de Développement Economique et Social 2012-2015 élaboré par le gouvernement du Niger. . Sur un autre plan pour améliorer la qualité des données sur les superficies des forêts, des travaux de cartographie forestière par télédétection par région ont été entrepris depuis 2010. Au stade actuel, il a été réalisé la cartographie forestière de 3 régions sur 7, il reste à compléter d'ici 2014 la cartographie des 4 régions restantes. Pour l'inventaire forestier national , il n'est pas possible de donner pour l'instant l'année d'achèvement (tableau ci-dessous).

2. Quelle est la superficie des forêts naturelles et plantées et comment a-t-elle changé au fil du temps?

Documents pour ce question

- [Guide pour l'établissement des rapports nationaux pour le FRA 2015](#)
- [FRA 2015 Termes et Définitions](#)

2.1 Catégories et définitions de FRA 2015

Terme	Définition
Forêts naturellement régénérées	Forêt à prédominance d'arbres établis par régénération naturelle.
Espèce introduite naturalisée	Autre forêt naturellement régénérée où les espèces d'arbres sont, de façon prédominante, non indigènes, et qui ne nécessite pas d'intervention humaine pour se maintenir et se reproduire au cours du temps.
Espèce introduite	Une espèce, sous-espèce ou taxon inférieur se trouvant en-dehors de son aire de répartition naturelle (passée ou actuelle) et de dissémination potentielle (par ex. en-dehors de l'aire qu'elle occupe naturellement, ou pourrait occuper, sans introduction directe ou indirecte et ou intervention humaine).
Catégorie	Définition
Forêt primaire	Forêt naturellement régénérée d'espèces indigènes où aucune trace d'activité humaine n'est clairement visible et où les processus écologiques ne sont pas sensiblement perturbés.
Autre forêt naturellement régénérée	Forêt naturellement régénérée où les traces d'activité humaine sont clairement visibles.
... dont d'espèces introduites (<i>sous-catégorie</i>)	Autre forêt naturellement régénérée où les arbres sont à prédominance d'espèces introduites.
...dont naturalisée (<i>sous-catégorie</i>)	Autre forêt naturellement régénérée où les arbres sont à prédominance d'espèces introduites.
Forêt plantée	Forêt à prédominance d'arbres établis par plantation et/ou ensemencement délibéré.
...dont d'espèces introduites (<i>sous-catégorie</i>)	Forêts plantées où les arbres plantés/semés sont à prédominance d'espèces introduites.
Mangroves	Superficie de forêt et autres terres boisées présentant une végétation de mangroves.
... dont plantées (<i>sous-catégorie</i>)	Mangroves composées principalement d'arbres établis par plantation.

2.2 Données nationales

2.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
--------------------------------------	-------------	----------	------------------------------

1	Rapport de l'ERF 2005	Superficie des forêts primaires	2005	Il s'agit de la superficie du parc national de « W » où les seules traces d'activités humaines sont constituées par un réseau routier et des postes de surveillances dans le cadre du suivi de la faune et du tourisme de vision.
2	Plan de Gestion du Lac Tchad	Superficie de la forêt de prosopis du Lac	2007	Il s'agit d'une forêt à Prosopis Chilensis, dont la superficie est estimée à 140.000 ha et qui s'est développée à partir d'une plantation sur 10 ha réalisée en 1977. Un processus de gestion de cette forêt est actuellement en discussion (études socioéconomiques et biophysiques)
3	Rapport de l'ERF 2005	Superficie des forêts primaires	2010	N/A
4	N/A	N/A	N/A	N/A

2.2.2 Classement et définitions

Classe nationale	Définition
Forêts primaires	Forêt naturellement régénérée d'espèces indigènes où aucune trace d'activité humaine n'est clairement visible et où les processus écologiques ne sont pas sensiblement perturbés
Autre forêt naturellement régénérée d'espèces introduites	Autre forêt naturellement régénérée où les arbres sont à prédominance d'espèces introduites
N/A	N/A
N/A	N/A

2.2.3 Données de base

Catégories	Superficies en 1000 ha		
	1990	2000	2005
Forêt Primaire	220	220	220

Autre forêt naturellement régénérée d'espèces introduites	140	140	140
---	-----	-----	-----

Forêt primaire : Il s'agit de la superficie du parc national de « W » où les seules traces d'activités humaines sont constituées par un réseau routier et des postes de surveillances dans le cadre du suivi de la faune et du tourisme de vision. Sa superficie est constante depuis 1990 et est estimée à 220 000 ha.

Autre forêt naturellement régénérée d'espèces introduites : Il s'agit d'une forêt à *Prosopis Chilensis*, dont la superficie est estimée à 140 000 ha et qui s'est développée à partir d'une plantation sur 10 ha réalisée en 1977. Sa superficie est considérée constante depuis 1990. Un processus de gestion de cette forêt est actuellement en discussion (études socioéconomiques et biophysiques).

Forêts plantées : voir le chapitre 1 pour le calcul des superficies plantées.

Superficies plantations (000 ha)			
1990	2000	2005	2010
47,5	73	110	147.5

D'après FRA2000, Pandey (1997) estime la superficie totale des plantations en 1995 à 60 000 ha. Mohamed et Garba (1999) donnent la superficie établie par an entre 1992 et 1999. La moyenne est d'environ 5 000 ha par an. Ada et Mahamane (1999) affirment que le taux de survie est de 50 pour cent, si bien que le taux de plantation annuel net est estimé à 2 500 ha. En appliquant ce résultat à la superficie totale de 1995 comme base, la superficie en 2000 est estimée à 72 500 ha et la superficie des plantations forestières en 1990 est de 47 500 ha.

Le reste de la superficie forestière est considérée comme étant de type « **Autre forêt naturellement régénérée** » selon FRA car elle comporte des traces d'activités anthropiques.

Il n'existe pas de plantations d'hévéas ni de mangroves au Niger. En ce qui concerne les Bambous, seuls quelques individus isolés sont observés dans des concessions et le long de quelques cours d'eau.

2.3 Analyse et traitement des données nationales

2.3.1 Ajustement

L'opération du calibrage est non nécessaire dans ce cas précis.

2.3.2 Estimation et prévision

Catégories	Superficies en 1000 ha			
	1990	2000	2005	2010
Forêt Primaire	220	220	220	220
Autre forêt naturellement régénérée d'espèces introduites	140	140	140	140

Les mêmes superficies ont été reconduites pour les raisons suivantes :

- La superficie du Parc national demeure inchangée ;
- La faiblesse des données ne permet pas d'estimer les changements de superficie au niveau de la forêt de prosopis du lac Tchad.

2.3.3 Reclassement

Le reclassement n'est pas nécessaire car ce sont les catégories de FRA qui ont été considérées.

2.4 Données

Tableau 2a

Catégories de FRA 2015	Superficie forestière (1000 hectares)
------------------------	---------------------------------------







		1990	2000	2005	2010	2015
	Forêt primaire	220	220	220	220	220
	Autre forêt naturellement régénérée	1677	1035	936	836	772
	... dont d'espèces introduites	140	140	140	140	140
	... dont naturalisée	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
	Forêt plantée	48	73	110	148	150
	... dont d'espèces introduites	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
TOTAL		1945.00	1328.00	1266.00	1204.00	1142.00

Tableau 2b

Forêt primaire convertie en : (1000 hectares)								
1990-2000			2000-2010			2010-2015		
Autre régénération naturelle	Forêt plantée	Autres terres	Autre régénération naturelle	Forêt plantée	Autres terres	Autre régénération naturelle	Forêt plantée	Autres terres
0	0	0	0	0	0	0	0	0

Tableau 2c

Catégories de FRA 2015	Area (000 hectares)				
	1990	2000	2005	2010	2015
Mangroves (Forêt et ATB)	0	0	0	0	0
... dont plantées	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

Catégorie

Catégorie	Niveau pour la situation	Niveau pour la tendance indiquée
Forêt primaire	Tier 1	Tier 1
Autre forêt naturellement régénérée	Tier 2	Tier 2
Forêt plantée	Tier 2	Tier 2
Mangroves	Tier 1	Tier 1

Critères relatifs aux niveaux

Catégorie	Niveau pour la situation	Niveau pour la tendance indiquée
-----------	--------------------------	----------------------------------

Forêt primaire / Autres forêts naturellement régénérées / Forêt plantée	Niveau 3 : Sources des données: inventaire forestier national récent (remontant à <10 ans) ou télédétection avec vérification au sol ou données fournies par des organismes officiels ou un programme d'IFN répété et compatible Niveau 2 : Sources des données: carte à couverture complète/télédétection ou IFN ancien (remontant à > 10 ans) Niveau 1 : Autre	Niveau 3 : Estimation fondée sur des données répétées et compatibles du niveau 3 (niveau pour la situation) Niveau 2 : Estimation fondée sur des données répétées compatibles du niveau 2 ou une combinaison du niveau 3 et 2 ou 1 (niveau pour la situation) Niveau 1 : Autre
---	---	---

2.5 Commentaires sur les données, les définitions, etc.

Catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Forêt primaire	Il n'a pas été possible de procéder à une classification nationale ; les classes de FRA ont ainsi considérées.	La superficie de la forêt primaire demeure intacte du fait qu'elle correspond au parc national du " W " qui bénéficie d'un statut qui permet sa protection.
Autres forêts naturellement régénérées	Dans cette catégorie, il a été considéré la sous catégorie " Autres forêts naturellement régénérées avec espèces introduites ". Il s'agit de l'espèce <i>Prosopis chilensis</i> introduite en 1977 suite à une plantation de 10 ha. A partir de ces 10 ha, le peuplement s'est naturellement développé au fur à mesure du retrait des eaux du lac pour atteindre de nos jours 140.000 ha	La superficie de la forêt de <i>prosopis</i> fluctue en fonction du régime du lac. Mais en absences de données suffisantes pour évaluer cette fluctuation, il a été considéré la superficie moyenne fournie par le plan de gestion du lac Tchad élaboré du projet d'Inversion des tendances à la dégradation des terres et des eaux dans le bassin du Lac Tchad " financé par le Fonds pour l'Environnement Mondial.
Forêt plantée	N/A	N/A
Mangroves	N/A	N/A

Autres commentaires généraux au tableau

Dans ce tableau, seules deux catégories ont pu être définies et renseignées, compte tenu du problème des données.

3. Quels sont les taux de matériel sur pied et de croissance des forêts et comment ont-ils changé?

Documents pour ce question

- [Guide pour l'établissement des rapports nationaux pour le FRA 2015](#)
- [FRA 2015 Termes et Définitions](#)

3.1 Catégories et définitions de FRA 2015

Catégorie	Définition
Matériel sur pied	Volume sur écorce de tous les arbres vivants de plus de 10 cm de diamètre à hauteur de poitrine (ou au-dessus des contreforts s'ils sont plus hauts). Inclut la tige à partir du sol jusqu'à un diamètre de 0 cm; à l'exception des branches.
Accroissement annuel net (AAN)	Volume annuel moyen d'accroissement brut dans la période de référence donnée moins celui de pertes naturelles de tous les arbres mesurés jusqu'à un diamètre minimal comme défini pour le « Matériel sur pied ».
Biomasse aérienne	Toute biomasse vivante au-dessus du sol, y compris les tiges, les souches, les branches, l'écorce, les graines et le feuillage.
Biomasse souterraine	Toute biomasse vivante au-dessus du sol, y compris les tiges, les souches, les branches, l'écorce, les graines et le feuillage.
Bois mort	Toute biomasse ligneuse non vivante hors de la litière, soit sur pied, soit gisant au sol, soit dans le sol. Le bois mort inclut le bois gisant à la surface, les racines mortes et les souches dont le diamètre est supérieur ou égal à 10 cm ou tout autre diamètre utilisé par le pays
Carbone dans la biomasse aérienne	Carbone présent dans toute la biomasse vivante au-dessus du sol, y compris les tiges, les souches, les branches, l'écorce, les graines et le feuillage.
Carbone dans la biomasse souterraine	Carbone présent dans toute la biomasse de racines vivantes. Les radicelles de moins de deux mm de diamètre sont exclues car il est souvent difficile de les distinguer empiriquement de la matière organique du sol ou de la litière.
Carbone dans le bois mort	Carbone présent dans toute la biomasse ligneuse non vivante hors de la litière, soit sur pied, soit gisant au sol, soit dans le sol. Le bois mort comprend le bois gisant à la surface, les racines mortes et les souches dont le diamètre est supérieur ou égal à dix cm ou tout autre diamètre utilisé par le pays.
Carbone dans la litière	Carbone présent dans toute la biomasse non vivante dont le diamètre est inférieur au diamètre minimal pour le bois mort (par ex. dix cm), gisant à différents stades de décomposition au-dessus du sol minéral ou organique.
Carbone dans le sol	Carbone organique présent dans les sols minéraux et organiques (y compris les tourbières) jusqu'à une profondeur de 30 cm.

3.2 Données nationales

3.2.1 Sources des données

	Références des sources d'information	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
1	Rapports d'inventaire des forêts (de Faira, guesselbodi, de Djakiné Banban rafi, onsolo etc.)	Volume total (toutes espèces confondues) ; Volume moyen à l'ha	1986 ; 1993 ;	Cadre projets : PUSF ; IDA/ FAC/CCCE ; Energie II ;DFS

2	Schéma directeur d'approvisionnement en bois énergie Niamey, Maradi et Zinder	Volume moyen à l'ha par catégorie de grosseur	2000 ; 2003	N/A
3	J. Clement : Estimation des volumes et de la productivité des formations mixtes forestières et graminéennes tropicales –bois et forêts des tropiques n°198 – FAO, 1982	Accroissements M3/ha /an	1982	J. Clement
4	Rapports d'inventaire de la forêt protégée de BOUGNOUNOU – NEBIELIANAYOU (Burkina Faso)	N/A	1993	DIARRA ADAMA
5	FAO, 2008. Lignes directrices des rapports nationaux pour FRA2010	Valeurs par défaut	N/A	N/A

3.2.2 Classement et définitions

Classe nationale	Définition
Stock total (Potentiel ligneux)	Volume sur écorce de tout le matériel ligneux sur pied de 10 cm de circonférence minimale à hauteur d'homme pour les arbres et à 20 cm du sol pour les arbustes. Le calcul du stock prend en compte toute la tige et les branches indépendamment du diamètre de leurs sommets
Volume exploitable et commercialisable annuellement	Quantité de bois à prélever par an sans entamer le capital productif
Biomasse	Voir classement et définitions de FRA 2010 Les mêmes du FRA 2015
N/A	N/A

3.2.3 Données de base

Matériel sur pied								
Classes Nationales	1990				2000			
	Superficies (millier ha)	Volume moyen (m ³ / ha)	Volume total (stock total) (millier m ³)	Volume exploitable par an (millier de m ³)	Superficies (millier ha)	Volume moyen (m ³ / ha)	Volume total (stock total) (millier m ³)	Volume exploitable par an (millier m ³)

Formations forestières contractées	4640	3,3	15312	1160	4040	3,3	13332	1010
Forêts	1 945	10,2	19 839	1 614,35	1 328	10,2	13 545,6	1 102,24
Total			35151	2774,35			26877,6	2112,24

Par manque de données issues d'un inventaire forestier national, les chiffres consignés dans le tableau ci-dessus ont été constitués à partir des résultats de plusieurs inventaires fragmentaires réalisés tant au Niger que dans la sous-région.

Nom scientifique des espèces	Nom vernaculaire des espèces	
	Djerma*	Haoussa*
<i>Guiera senegalensis</i>	Sabara	Sabara
<i>Combretum micrantum</i>	Coubou	Guéza
<i>Balanites aegyptiaca</i>	Garbey	Adoua
<i>Piliostigma reticulatum</i>	Kossey	Kalgo
<i>Combretum nigricans</i>	Deligna	Tchiriri
<i>Acacia nilotica</i>	Banigna	Bagaroua
<i>Acacia albida</i>	Gao	Gao
<i>Ziziphus mauritiana</i>	Darey	Magaria
<i>Hyphaene thebaica</i>	Kangaou	Gorouba
<i>Acacia raddiana</i>	-	Kandili
<i>Leptadenia pyrotechnica</i>	Kalumbo	Kalumbo

* Remarque : Le Djerma et le Haoussa sont les deux langues les plus parlées au Niger.

Il est à rappeler qu'au Niger, aucun inventaire forestier d'envergure nationale n'a encore été effectué.

En plus, les inventaires fragmentaires réalisés dans le cadre des différents projets et programmes de développement présentent généralement les résultats relatifs au matériel sur pieds (stock) pour toutes espèces confondues, sans préciser la contribution de chaque espèce prise individuellement. Aussi, l'essentiel des formations forestières sont plurispécifiques et la plupart des inventaires sont conçus dans l'optique d'évaluer la quantité de bois de feu exploitable sans spécifier la contribution par espèce lors des traitements des données collectées. Les volumes par catégorie de grosseur (diamètre) sont généralement les données les plus disponibles.

De ce fait, il est difficile à l'état actuel de fournir des données fiables sur le matériel sur pied relatif à chaque espèce. Mais sur la base de ces mêmes travaux et des observations de terrain, une liste indicative des espèces les plus rencontrées a pu être proposée dans le tableau ci-dessus.

Biomasse

Au stade actuel, il n'existe pas encore de facteurs de conversion et d'expansion de la biomasse propres au pays. Pour cela, ceux définis à défaut dans le document de Directives pour FRA 2010 sont utilisés pour remplir le tableau. La méthode et données utilisées sont alors les suivantes :

Pour les forêts :

1) Biomasse au-dessus du sol (tonnes) = Matériel sur pied (volume sur écorce en m³) x BCEF

Avec BCEF (Facteur de conversion et d'expansion de la biomasse) de 5,0 (pour les forêts tropicales sèches de feuillus ayant un volume à l'hectare inférieur à 20 m³/ha, selon la FAO, 2008. Directives de la FAO, annexe 5.4).

2) Biomasse souterraine (tonnes) = Biomasse au-dessus du sol (tonnes) x ratio racine/tige (ratio d'une valeur de 0,28 pour les forêts tropicales sèches selon l'annexe 5.3 des Directives de la FAO)

3) Biomasse de bois mort (tonnes) : aucune donnée nationale n'existe.

Pour les autres terres boisées :

BCEF = 5,0 (pour les forêts tropicales sèches de feuillus ayant un volume à l'hectare inférieur à 20 m³/ha, selon la FAO, 2008, annexe 5.4).

Ratio racine/tige d'une valeur de 0,40 pour « shrubland » selon l'annexe 5.3 des Directives de la FAO (2008).

Biomasse de bois mort (tonnes) : aucune donnée nationale n'existe.

Stock de carbone

Les données de base sont issues des tableaux 1, 6 et 7 et des Lignes Directrices des rapports nationaux pour FRA 2010. Ils sont obtenus :

Pour le carbone dans la biomasse aérienne : Il équivaut à la biomasse aérienne calculée dans le tableau 7 multipliée par 0,47 qui est la valeur par défaut de la fraction de carbone.

Pour le carbone dans la biomasse souterraine : Il équivaut à la biomasse souterraine multipliée par 0,47 qui est la valeur par défaut de la fraction de carbone.

Pour la carbone dans la litière : Il équivaut à la superficie totale de la forêt et autres terres boisées multipliée par 2,1 (2,1 étant la teneur en carbone de la litière tirée de l'annexe 5.9 pour les forêts de feuillus tropicales)

Pour le carbone dans le sol : Il équivaut à la superficie totale des forêts et autres terres boisées multipliée par 35 (35 étant la teneur en carbone du sol tirée de l'annexe 5.10 pour les sols des zones tropicales sèches à faible activité d'argile).

En appliquant cette procédure, on obtient les résultats ci-après :

Catégories	Carbone dans la Biomasse aérienne (millions de tonnes)				
	1990	2000	2005	2010	2015
Forêts	46,622	31,832	30,344	28,860	27,376
ATB	35,983	31,330	29,003	26,677	24,35

Catégories	Carbone dans la Biomasse souterraine (millions de t)				
	1990	2000	2005	2010	2015
Forêts	13,054	8,913	8,496	8,081	7,666
ATB	14,393	12,532	11,601	10,671	9,741

Catégories	Carbone dans la litière (millions de tonnes)				
	1990	2000	2005	2010	2015
Forêts	4,085	2,789	2,659	2,528	2,397
ATB	9,744	8,484	7,854	7,224	6,594

Catégories	Carbone dans le sol (millions de tonnes)				
	1990	2000	2005	2010	2015
Forêts	68,075	46,480	44,310	42,140	37,439
ATB	162,400	141,400	130,900	120,400	109,9

3.3 Analyse et traitement des données nationales

3.3.1 Ajustement

Matériel sur pied

Aucune opération de calibrage n'est nécessaire.

Biomasse

Pas nécessaire

Stock de carbone

Le calibrage n'est pas nécessaire.

3.3.2 Estimation et prévision

Matériel sur pied

Le volume total (stock) est obtenu en multipliant le volume moyen à l'hectare considéré par la superficie totale de la catégorie concernée.

Par contre, le volume exploitable annuellement (qui représente la quantité de bois susceptible d'être prélevée par an sans entamer le capital productif) est obtenu en multipliant la superficie de la catégorie concernée par la productivité (accroissement) correspondante. Pour les formations naturelles très dégradées (correspondant aux formations contractées), la productivité moyenne est de 0,25 m³/ha/an et 0,83 m³/ha/an pour les formations naturelles protégées ou aménagées correspondant à la catégorie « forêt ».

Compte tenu de la réalité nationale, notamment la faiblesse des ressources forestières qui fait que pratiquement le bois de la quasi-totalité des espèces ligneuses se commercialise et est utilisé comme bois de feu, l'ensemble des espèces ligneuses sont considérées commerciales et donc le volume commercial sera égal au volume total. En effet, plus de 90% des populations utilisent le bois comme principal combustible.

Classes Nationales	1990			2000		
	Superficies (millier ha)	Volume moyen (m ³ /ha)	Vol total en (stock total) (millier m ³)	Superficies (millier ha)	Volume moyen (m ³ /ha)	Vol total (stock total) (millier m ³)
Formations forestières contractées	4 640	3,3	15 312	4 040	3,3	13 332
Forêts	1 945	10,2	19 839	1 328	10,2	13 545,6

Total				35 151				26 877,6	
Classes Nationales	2005			2010			2015		
	Superficies (millier ha)	Volume moyen (m3/ha)	Vol total (stock total) (millier m3)	Superficies (millier ha)	Volume moyen (m3/ha)	Vol total (stock total) (millier m3)	Superficies (millier ha)	Volume moyen (m3/ha)	Vol total (stock millier m3)
Formations forestières contractées	3 740	3,3	12 342	3 440	3,3	11 352	3140	3,3	10 362
Forêts	1 266	10,2	12 912,18	1 204	10,2	12 281	1142	10,2	11648,4
Total			25 254,18			23 633			22010,4

Biomasse

Les estimations ont été faites en appliquant les données de bases définies ci-dessus. Sur cette base, on obtient le tableau suivant :

Catégories	Forêt					Autres terres boisées				
	1990	2000	2005	2010	2015	1990	2000	2005	2010	2015

	Total matériel sur pied Volume (millions de mètres cubes sur écorce)	19,84	13,55	12,91	12,28	11,65	15,31	13,33	12,34	11,35	10,36
	Facteur de conversion et d'expansion	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
	Ratio racine/tige	0,28	0,28	0,28	0,28	0,28	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
	Biomasse aérienne (millions de tonnes)	99,20	67,75	64,55	61,40	58,25	76,55	66,65	61,70	56,75	51,8
	Biomasse souterraine (millions de tonnes)	27,78	18,97	18,07	17,19	16,31	30,62	26,66	24,68	22,70	20,7

Stock de carbone

Voir ci-dessus.

3.3.3 Reclassement

Matériel sur pied	
Classification nationale	Classification et définition (FRA)

	% d'une classe nationale appartenant à une classe FRA	
	Matériel sur pied	Matériel sur pied commercial
Volume total (stock)	100%	-

Biomasse

Il n'y a pas de reclassement à effectuer d'autant plus que les catégories et définitions retenues sont celles du FRA 2010.

Stock de carbone

Pas nécessaire.

3.4 Données

Tableau 3a




Catégories de FRA 2015		Matériel sur pied dans la forêt (millions de mètres cubes)									
		Forêt					Autres terres boisées (ATB)				
		1990	2000	2005	2010	2015	1990	2000	2005	2010	2015
	Total matériel sur pied	20	14	13	12	11	15	13	12	11	10
	... dont conifères	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
	... dont feuillus	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

Tableau 3b

Catégories de FRA 2015 / Nom de l'espèce			Matériel sur pied dans la forêt (millions de mètres cubes)			
Position	Nom scientifique	Nom commun	1990	2000	2005	2010
1ère	Guiera senegalensis	Sabara / Sabara	N/A	N/A	N/A	N/A
2ème	Combretum micrantum	Coubou / Guéza	N/A	N/A	N/A	N/A
3ème	Balanites aegyptiaca	Garbey / Adoua	N/A	N/A	N/A	N/A
4ème	Piliostigma reticulatum	Kossey / Kalgo	N/A	N/A	N/A	N/A



5ème	Combretum nigricans	Deligna / Tchiriri	N/A	N/A	N/A	N/A
6ème	Acacia nilotica	Banigna / Bagaroua	N/A	N/A	N/A	N/A
7ème	Acacia albida	Gao / Gao	N/A	N/A	N/A	N/A
8ème	Ziziphus mauritiana	Darey/ Magaria	N/A	N/A	N/A	N/A
9ème	Hyphaene thebaica	Kangaou / Gorouba	N/A	N/A	N/A	N/A
10ème	Acacia raddiana	Kandili	N/A	N/A	N/A	N/A
Restante			N/A	N/A	N/A	N/A
TOTAL			.00	.00	.00	.00

LES VALEURS PRÉÉTABLIES POUR LE MATÉRIEL SUR PIED CONCERNENT LES VALEURS DE SEUIL SUIVANTES (VOIR LE TABLEAU CI-DESSOUS)

Rubrique	Valeur	Information complémentaire
Diamètre minimal (cm) à hauteur de poitrine d'arbres inclus dans le matériel sur pied (X)	10	Les 10 cm représentent la circonférence minimale, donc à diviser par 3.14 pour obtenir le diamètre
Diamètre minimal (cm) de la cime pour calculer le matériel sur pied (Y)	N/A	N/A
Diamètre minimal (cm) des branches incluses dans le matériel sur pied (W)	N/A	N/A
Le volume est calculé « au-dessus du terrain » (AT) ou « au-dessus de la souche » (AS)	N/A	Pour le cas des futaies, c'est AT alors pour les taillis, c'est AS

VEUILLEZ NOTER QUE LA DÉFINITION DU MATÉRIEL SUR PIED A CHANGÉ ET DEVRAIT ÊTRE NOTIFIÉE COMME VOLUME SUR ECORCE DE TOUS LES ARBRES VIVANTS DE PLUS DE 10 CM DE DIAMETRE A HAUTEUR DE POITRINE (AU-DESSUS DES CONTREFORTS S'ILS SONT PLUS HAUTS). INCLUT LA TIGE A PARTIR DU SOL JUSQU'A UN DIAMETRE DE 0 CM ; A L'EXCEPTION DES BRANCHES.

Tableau 3c

Catégories de FRA 2015		Accroissement annuel net(m ³ par hectare et par an)				
		Forêt				
		1990	2000	2005	2010	2015
	Accroissement annuel net	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
	... dont conifères	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A


	... dont feuillus	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
---	-------------------	-----	-----	-----	-----	-----

Tableau 3d











Catégories de FRA 2015		Biomasse (millions de tonnes métriques de poids anhydre)									
		Forêt					Autres terres boisées (ATB)				
		1990	2000	2005	2010	2015	1990	2000	2005	2010	2015
	Biomasse aérienne	99	68	65	61	57	77	67	62	57	52
	Biomasse souterraine	28	19	18	17	16	30	27	25	23	21
	Bois mort	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
TOTAL		127.00	87.00	83.00	78.00	73.00	107.00	94.00	87.00	80.00	73.00

Tableau 3e

Catégories de FRA 2015		Carbone (Millions de tonnes métriques)									
		Forêt					Autres terres boisées (ATB)				
		1990	2000	2005	2010	2015	1990	2000	2005	2010	2015
	Carbone dans la biomasse aérienne	47	32	31	29	27	36	31	29	27	24
	Carbone dans la biomasse souterraine	13	9	8	8	8	14	13	12	11	10
	<i>Sous-total: Carbone dans la biomasse vivante</i>	60	41	39	37	35	50	44	41	38	34
	Carbone dans le bois mort	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
	Carbone dans la litière	4	3	3	3	3	10	8	8	7	6

	<i>Sous-total: Carbone dans le bois mort et la litière</i>	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
	Carbone dans le sol	68	46	44	42	40	162	141	131	120	109
TOTAL		132.00	90.00	86.00	82.00	78.00	222.00	193.00	180.00	165.00	149.00

Catégorie

Variable/catégorie	Niveau pour la situation	Niveau pour la tendance indiquée
Total matériel sur pied	Tier 1	Tier 1
Accroissement annuel net	Tier 1	Tier 1
Biomasse aérienne	Tier 1	Tier 1
Biomasse souterraine	Tier 1	Tier 1
Bois mort	Tier 1	Tier 1
Carbone dans la biomasse aérienne	Tier 1	Tier 1
Carbone dans la biomasse souterraine	Tier 1	Tier 1
Carbone dans le bois mort et dans la litière	Tier 1	Tier 1
Carbone dans le sol	Tier 1	Tier 1

Critères relatifs aux niveaux

Catégorie	Niveau pour la situation	Niveau pour la tendance indiquée
Total matériel sur pied	Niveau 3: Sources des données: inventaire forestier national récent (< 10 ans) ou télédétection avec vérification au sol ou programme d'INF répétés compatibles (< 10 ans). Equations allométriques nationales Niveau 2: Sources des données: registres et statistiques, modélisations ou IFN anciens (> 10 ans) ou inventaire de terrain partiel Niveau 1: Autres sources de données	Niveau 3: Estimation fondée sur des données répétées compatibles du niveau 3 (niveau pour la situation) Modèles de croissance nationaux Niveau 2 : Estimation fondée sur des données répétées compatibles du niveau 2 ou une combinaison du niveau 3 et 2 ou 1 (niveau pour la situation) Niveau 1: Autre
Accroissement annuel net	Niveau 3: Equations allométriques nationales et modèle de croissance testés scientifiquement Niveau 2: Sélection d'équations allométriques et modèles de croissance aussi pertinents que possible br/ > Niveau 1: Autre	Niveau 3: Confirmation/ajustement des fonctions utilisées grâce à un travail scientifique Niveau 2: Travail d'examen réalisé pour identifier des fonctions de substitution Niveau 1: Autre

Biomasse	Niveau 2: Application de facteurs d'expansion de la biomasse provenant d'autres pays ayant des conditions climatiques et types de forêts similaires Niveau 1: Facteurs d'expansion de la biomasse internationaux/régionaux appliqués par défaut	Niveau 3 : Estimation fondée sur des données répétées et compatibles du niveau 3 (niveau pour la situation) Niveau 2 : Estimation fondée sur des données répétées compatibles du niveau 2 ou une combinaison du niveau 3 et 2 ou 1 (niveau pour la situation) Niveau 1 : Autre
<ul style="list-style-type: none"> • Carbone dans la biomasse aérienne • Carbone dans la biomasse Souterraine • Carbone dans le bois mort et dans la litière • Carbone dans le sol 	Niveau 3: Facteurs d'expansion de la biomasse propres au pays (nationaux ou sous-nationaux), ou autres études sur la biomasse nationales ou autrement pertinentes pour le pays Niveau 2: Application de facteurs d'expansion de la biomasse provenant d'autres pays ayant des conditions climatiques et types de forêts similaires Niveau 1: Facteurs d'expansion de la biomasse internationaux/régionaux appliqués par défaut	Niveau 3 : Estimation fondée sur des données répétées et compatibles du niveau 3 (niveau pour la situation) Niveau 2 : Estimation fondée sur des données répétées compatibles du niveau 2 ou une combinaison du niveau 3 et 2 ou 1 (niveau pour la situation) Niveau 1 : Autre

3.5 Commentaires

Catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Total matériel sur pied	N/A	N/A
Matériel sur pied des conifères et des feuillus	N/A	N/A
Composition du matériel sur pied	Les informations fournies sont pour l'essentiel, obtenues sur la base de jugements d'experts. Ces jugements sont basés sur les observations de terrain soutenues par les résultats de quelques inventaires forestiers au niveau de plusieurs massifs	Selon plusieurs observations, l'espèce <i>Combretum nigricans</i> aurait des difficultés de régénération au niveau de certains aménagements. Cela pourrait probablement influencer la liste des dix espèces les plus répandues.
Accroissement annuel net	N/A	N/A
Biomasse aérienne	Les estimations sont différentes de celles du FRA2005 du fait de l'utilisation de nouvelles valeurs par défaut préconisées par FRA.	N/A
Biomasse souterraine	Les estimations sont différentes de celles du FRA2005 du fait de l'utilisation de nouvelles valeurs par défaut préconisées par FRA.	N/A
Bois mort	La biomasse relative au bois mort n'a pu faire l'objet d'estimation compte tenu de la situation des données. Aussi, il faut préciser le bois mort, quand il existe, est généralement ramassé dans le cadre de la recherche du bois de feu. D'ailleurs, le bois mort n'est disponible de façon significative que dans les zones reculées, difficiles d'accès	N/A

Carbone dans la biomasse aérienne	Les estimations sont différentes de celles du FRA2005 du fait de l'utilisation de nouvelles valeurs par défaut préconisées par FRA.	N/A
Carbone dans la biomasse souterraine	Les estimations sont différentes de celles du FRA2005 du fait de l'utilisation de nouvelles valeurs par défaut préconisées par FRA.	N/A
Carbone dans le bois mort	N/A	N/A
Carbone dans la litière	N/A	N/A
Carbone dans le sol	N/A	N/A

Autres commentaires généraux au tableau

Dans le contexte du Niger, le bois généralement exploité, quelque soit sa grosseur, peut être commercialisé, raison pour laquelle le volume exploitable (ou exploité) équivaut au matériel sur pied commercial. C'est aussi la raison pour laquelle, dans l'évaluation du matériel sur pied, les paramètres dendrométriques suivants ne sont pas pris en compte : Le diamètre minimal au sommet de la tige et le diamètre minimal. Le pays est en train de réaliser l'inventaire des Gaz à effets des serres réalisé dans le cadre de la Troisième Communication Nationale relative à la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques. Une partie des données issues de cet inventaire n'ont pas été appliquées dans le cadre de ce rapport du fait des problèmes des définitions, particulièrement en matière des ressources forestières retenues dans le cadre du FRA 2015. En effet, le rapport de l'Inventaire sur les Gaz à Effets de Serre a considéré l'ensemble des ressources forestières du pays, ce qui n'est pas le cas pour FRA 2015 qui ne comptabilise que les ressources des catégories « Forêts » et « Autres Terres Boisées ».

4. Quelle est la situation de la production forestière et comment a-t-elle changé au fil du temps?

Documents pour ce question

- [Guide pour l'établissement des rapports nationaux pour le FRA 2015](#)
- [FRA 2015 Termes et Définitions](#)

4.1 Catégories et définitions de FRA 2015

Terme	Définition
Fonction désignée principale	La fonction principale ou objectif de gestion assigné par ordonnance juridique, décision documentée du propriétaire/administrateur, ou évidence fournie à travers des études documentées des pratiques de gestion forestière et utilisation habituelle.
Produit forestier non ligneux (PFNL))	Biens obtenus des forêts qui sont des objets tangibles et physiques d'origine biologique autre que le bois.
Valeur commerciale des PFNL	Pour les besoins de ce tableau, la valeur est définie comme valeur commerciale marchande à la sortie de la forêt.
Catégorie	Définition
Forêt de production	Superficie forestière principalement affectée à la production de bois, de fibres, de bioénergie et/ou de produits forestiers non ligneux.
Forêt à usages multiples	Superficie forestière principalement affectée à plus d'une fonction et pour laquelle aucune de ces fonctions ne peut être considérée comme étant la fonction dominante.
Extraction totale de bois	Le total des extractions de bois rond industriel et des extractions de bois de feu
... dont bois de feu	Le bois extrait pour la production d'énergie, que ce soit pour usage industriel, commercial ou domestique.

4.2 Données nationales

4.2.1 Sources des données

	Références des sources d'information	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
1	Décrets officiels	Fonction assignée à la ressource	N/A	N/A
2	Documents de plans d'aménagements des massifs forestiers	Objectifs de l'aménagement	2000, 2003	Plusieurs plans d'aménagement ont été élaborés dans le cadre des projets comme le Projet d'Aménagement des Forêts Naturelles.
3	J. Clement : Estimation des volumes et de la productivité des formations mixtes forestières et graminéennes tropicales –bois et forêts des tropiques n°198 – FAO, 1982	Accroissements M3/ha /an	1982	N/A

4	Rapports d'inventaire de la forêts protégée de BOUGNOUNOU – NEBIELIANAYOU (Bourkina Faso)	Accroissements M3/ha /an	19883	N/A
---	---	--------------------------	-------	-----

4.2.2 Classement et définitions

Classe nationale	Définition
Forêt de production	Superficie forestière affectée à la production ; au stade actuel, cette catégorie est représentée exclusivement aux forêts plantées appartenant aux privés.
Forêt à usages multiples	Superficies forestières jouant plusieurs rôles (protection des terres, fournitures de bois et des produits forestiers non ligneux, pâturages)
Autres terres boisées à usages multiples	Superficies de terres Boisées jouant plusieurs rôles (protection des terres, fournitures de bois et des produits forestiers non ligneux, pâturages)
N/A	N/A

4.2.3 Données de base

Catégories	Superficies en 1000 ha		
	1990	2000	2005
Forêt de Conservation	220	220	220
Autres terres boisées de Conservation	543,74	543,74	543,74
Forêts de Protection	2,5	2,5	2,5
Autres terres boisées de protection	-	-	-
Forêts à usages multiples	1 722,5	1 105,5	1035,5
Autres terres boisées à usages multiples	4096,26	3496,26	3196,26
Plantations (objectifs de production)	0	0	8

La forêt de Conservation correspond au Parc National dit “Parc du W” d’une superficie de 220.000 ha. Cette forêt est affectée pour la conservation de la biodiversité végétale et animale par un décret.

La forêt de protection correspond à la ceinture verte de Niamey (2500 ha), dont la fonction principale est la protection de ladite ville contre les intempéries climatiques (les vents de sable notamment).

Les forêts de production correspondent aux forêts plantées par des privés qui se lancent généralement dans la production de la gomme arabique, du bois de service et tout récemment du biocarburant. Après 2004, les forêts de production (privées) concernent environ 20% des plantations exclusivement (estimation d’expert). La superficie de ces forêts privées est estimée à 1 500 ha (il s’agit des plantations). En 2010, on aurait 9 000 ha de plantations dédiées à la production.

Par ailleurs, il y a lieu de noter pour leur majorité, les ressources forestières sont à usages multiples. A ce titre, ces ressources, tout en assurant la protection des sols et des plans d’eau, contribuent la fourniture du bois de chauffe et de service, d’autres produits forestiers non ligneux et jouent un rôle très important dans l’alimentation du cheptel. Les superficies forestières qui ne sont pas des catégories ci-dessus sont aussi considérées à « usages multiples ».

La catégorie « Autres Terres Boisées de conservation » renferme les aires protégées destinées à la conservation de la faune. Les aires protégées prises en compte ici sont les suivantes : (i) la réserve de faune de Tamou (77.740ha) ; (ii) la réserve partielle de faune de Dosso (306.000ha), (iii) la réserve de faune de Gadabégie (76.000 ha) ; (iv) la réserve de Biosphère de Kouré affectée à la conservation des girafes (84.000 ha). Par ailleurs, il existe la réserve naturelle Aïr Ténéré (7 736 000 ha) mais qui ne peut être prise en compte ici du fait qu’elle n’entre ni dans la catégorie «Forêts» ni dans celle de « Autres terres boisées » de FRA.

De manière générale, les superficies des forêts et autres boisées de conservation et celles de protection n’ont connu aucune variation. Ceci est lié au fait qu’il n’y a eu aucun acte officiel qui a été pris pour changer la fonction désignée de ces espaces ou pour intégrer d’autres massifs dans cette catégorie.

4.3 Analyse et traitement des données nationales

4.3.1 Ajustement

Les données utilisées dans ce tableau sont celles issues des évaluations de 1990, 2000 et 2005 et sont conformes aux superficies totales retenues. Le calibrage n’est donc pas nécessaire.

4.3.2 Estimation et prévision

Dans la mesure où FRA2010 ne prend pas en compte les autres terres boisées, seules les catégories intéressant les forêts au sens de FRA sont conservées par la suite.

Catégories	Superficies en 1000 ha				
	1990	2000	2005	2010	2015
Forêt de Conservation	220	220	220	220	220
Forêts de Protection	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5
Forêts à usages multiples	1 722,5	1 105,5	1042	973	873
Plantations de production	0	0	1,5	9	46,5

A titre de rappel, la superficie des forêts de production pour 2010 a été calculée en supposant que 20% des forêts plantées depuis 2004 appartiennent aux acteurs privés qui poursuivent des objectifs de production. La même hypothèse a été considérée pour calculer la superficie des forêts de production en 2015.

4.3.3 Reclassement

Classes nationales	Catégories de l'ERF (Superficie totale à laquelle est assignée une fonction)					
	Production	Protection des sols et des eaux	Conservation de la biodiversité	Services sociaux	Usages multiples	Aucune fonction
Forêt de Conservation			100%			

Forêts de Protection		100%				
Forêts à usages multiples					100%	
Plantations de production	100%					

4.4 Données

Tableau 4a



Catégories de FRA 2015		Superficie forestière (1000 hectares)				
		1990	2000	2005	2010	2015
	Forêt de production	0	0	1.5	9	46.5
	Forêt à usages multiples	1723	1106	1042	973	873

Tableau 4b

Place	Nom du produit	Espèce principale	Valeur commerciale des PFNL extraits en 2010 (Valeur 1000 monnaie locale)	Catégorie de PFNL
1ère	N/A	N/A	N/A	N/A
2ème	N/A	N/A	N/A	N/A
3ème	N/A	N/A	N/A	N/A
4ème	N/A	N/A	N/A	N/A
5ème	N/A	N/A	N/A	N/A
6ème	N/A	N/A	N/A	N/A
7ème	N/A	N/A	N/A	N/A
8ème	N/A	N/A	N/A	N/A
9ème	N/A	N/A	N/A	N/A
10ème	N/A	N/A	N/A	N/A

TOTAL		.00	
-------	--	-----	--

2010	
Nom de la monnaie locale	N/A

Catégorie
Produits végétaux/matière première
Aliments
Fourrage
Matière première pour la préparation de médicaments et de produits aromatiques
Matière première pour la préparation de colorants et teintures
Matière première pour la fabrication d'ustensiles, d'objets d'artisanat et pour la construction
Plantes ornementales
Exsudats
Autres produits végétaux
Produits animaux/ Matière première
Animaux vivants
Cuir, peaux et trophées
Miel sauvage et cire d'abeille
Viande de brousse
Matière première pour la préparation de médicaments
Matière première pour la préparation de colorants
Autres produits animaux comestibles
Autres produits animaux non comestibles

Tableau 4c Données de FAOSTAT

Année	Catégories de FRA 2015 (1000 m3 sous écorce)	
	Extraction totale de bois	... dont bois de feu
1990	5980.5	5674.5

1991	6177	5861.03
1992	6513.5	6186.5
1993	6750.9	6412.93
1994	6959.7	6609.72
1995	7184.7	6822.68
1996	7413.2	7039.21
1997	7645.4	7259.44
1998	7821.2	7422.17
1999	8022.3	7611.27
2000	8384.4	7805.43
2001	3436	2857
2002	3436	2857
2003	3436	2857
2004	3436	2857
2005	3558	2857
2006	3558	2857
2007	3558	2857
2008	3558	2857
2009	3558	2857
2010	3558	2857
2011	3558	2857

Catégorie

Catégorie	Niveau pour la situation	Niveau pour la tendance indiquée
Forêt de production	Tier 2	Tier 2
Forêt à usages multiples	Tier 2	Tier 2

Critères relatifs aux niveaux

Catégorie	Niveau pour la situation	Niveau pour la tendance indiquée
-----------	--------------------------	----------------------------------

Forêt de production Forêt à usages multiples	Niveau 3: cartes forestières nationales actualisés, soumises à des vérifications de terrain et comprenant les fonctions	Niveau 3 : Estimation fondée sur des données répétées et compatibles du niveau 3 (niveau pour la situation) Niveau 2 : Estimation fondée sur des données répétées compatibles du niveau 2 ou une combinaison du niveau 3 et 2 ou 1 (niveau pour la situation) Niveau 1 : Autre
--	---	---

4.5 Commentaires sur les données, les définitions, etc.

Catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Forêt de production	N/A	N/A
Forêt à usages multiples	N/A	N/A
Extraction totale de bois	N/A	N/A
Valeur commerciale des PFNL	N/A	N/A

Autres commentaires généraux au tableau

Dans le tableau ci-dessus, les superficies des «Forêts» et «Autres Terres Boisées» destinées à la protection et à la conservation n'ont fait l'objet d'aucun changement dans la prévision pour 2005. Actuellement ces superficies représentent 6,6% (y compris la réserve de l'Aïr et du Ténéré) du territoire mais peuvent évoluer compte tenu des engagements internationaux en matière de création d'aires protégées dont les superficies doivent atteindre le taux de 10% du territoire national. Dans le tableau ci-dessus, les superficies des «Forêts» et «Autres Terres Boisées» destinées à la protection et à la conservation n'ont fait l'objet d'aucun changement dans la prévision pour 2015. Actuellement ces superficies représentent 10.266,6% (y compris la Réserve de l'Aïr et du Ténéré et la Réserve Nationale ,Naturelle de Termit Tintoumma(RNNTT) classée le 6 Mars 2012). Dans le contexte actuel du pays, il n'existe pas de «Forêts» et «Autres terres boisées» spécifiquement affectées à la production. Toutes ces formations sont à «Usages multiples», assumant alors en même temps des fonctions de production et de protection. .

5. Quelle est la superficie forestière affectée à la protection des sols et de l'eau et aux services écosystémiques?

Documents pour ce question

- [Guide pour l'établissement des rapports nationaux pour le FRA 2015](#)
- [FRA 2015 Termes et Définitions](#)

5.1 Catégories et définitions de FRA 2015

Catégorie	Définition
Protection du sol et de l'eau	Superficie forestière désignée ou gérée pour la protection du sol et de l'eau.
... dont la production d'eau propre (<i>sous-catégorie</i>)	Superficie forestière principalement désignée ou gérée pour la production d'eau, où la plupart des utilisations humaines sont exclues ou fortement modifiées pour protéger la qualité de l'eau.
... dont la stabilisation des côtes (<i>sous-catégorie</i>)	Superficie forestière principalement désignée ou gérée pour la stabilisation des côtes.
... dont la lutte contre la désertification (<i>sous-catégorie</i>)	Superficie forestière principalement désignée ou gérée pour la lutte contre la désertification
... dont la maîtrise des avalanches (<i>sous-catégorie</i>)	Superficie forestière principalement désignée ou gérée pour prévenir le développement ou l'impact des avalanches sur les vies humaines, les biens ou les infrastructures.
... dont l'érosion, la protection contre les inondations ou la réduction des risques d'inondation (<i>sous-catégorie</i>) (<i>sub-category</i>)	Superficie forestière principalement désignée ou gérée pour prévenir le développement ou l'impact des avalanches sur les vies humaines, les biens ou les infrastructures.
... dont d'autres fonctions (<i>sous-catégorie</i>)	Superficie forestière principalement désignée ou gérée pour d'autres fonctions de protection.
Services écosystémiques, valeurs culturelles ou spirituelles	Superficie forestière désignée ou gérée pour des services écosystémiques choisis ou des valeurs spirituelles ou culturelles.
... dont la récréation publique (<i>sous-catégorie</i>)	Superficie forestière principalement désignée ou gérée pour la récréation publique.
... dont le stockage ou le piégeage du carbone (<i>sous-catégorie</i>)	Superficie forestière principalement désignée ou gérée pour le stockage ou le piégeage du carbone.
... dont des services spirituels ou culturels (<i>sous-catégorie</i>)	Superficie forestière principalement désignée ou gérée pour des services spirituels ou culturels
... dont d'autres fonctions (<i>sous-catégorie</i>)	Superficie forestière principalement désignée ou gérée pour d'autres services écosystémiques.

5.2 Données nationales

5.2.1 Sources des données

	Références des sources d'information	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
1	N/A	N/A	N/A	N/A
2	N/A	N/A	N/A	N/A
3	N/A	N/A	N/A	N/A
4	N/A	N/A	N/A	N/A

5.2.2 Classement et définitions

Classe nationale	Définition
N/A	N/A
N/A	N/A
N/A	N/A
N/A	N/A

5.2.3 Données de base

La forêt de protection correspond à la ceinture verte de Niamey (2500 ha), dont la fonction principale est la protection de ladite ville contre les intempéries climatiques (les vents de sable notamment).	
Forêt à usages multiples	Superficies forestières (873 000ha) jouant plusieurs rôles (protection des terres, fournitures de bois et des produits forestiers non ligneux, pâturages)

5.3 Analyse et traitement des données nationales

5.3.1 Ajustement

--

5.3.2 Estimation et prévision






Catégorie	Définitions
Forêt de protection	correspond à la ceinture verte de Niamey (2500ha) dont la fonction principale est la protection de la dite ville contre les imtempéries climatiques (les vents de sable notamment)
Forêts à usages multiples	Superficies forestières jouant plusieurs rôles (protection des terres, fournitures de bois et des produits forestiers non ligneux, pâturages)



5.3.3 Reclassement

	protection du sol et de l'eau	dont la lutte contre la désertification
Forêt de protection		100%
Forêt à usages multiples	100%	

5.4 Données

Tableau 5a

Catégories de FRA 2015		Superficie forestière (1000 hectares)				
		1990	2000	2005	2010	2015
	Protection du sol et de l'eau	1723	1106	1042	972.5	873
	... dont la production d'eau propre	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
	... dont la stabilisation des côtes	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
	... dont la lutte contre la désertification	2.5	2.5	2.5	2.5	2.5
	... dont la maîtrise des avalanches	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

	... dont l'érosion, la protection contre les inondations ou la réduction des risques d'inondation	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
	... dont d'autres (veuillez spécifier sous forme de commentaires au-dessous du tableau)	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

Autre

N/A

Tableau 5b

Catégories de FRA 2015	Superficie forestière (1000 hectares)				
	1990	2000	2005	2010	2015
Services écosystémiques, valeurs culturelles ou spirituelles	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
...dont la récréation publique	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
... dont le stockage ou piégeage du carbone	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
... dont des services spirituels ou culturels	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
... dont d'autres (veuillez spécifier dans des commentaires au-dessous du tableau)	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

Catégorie

Catégorie	Niveau pour la tendance indiquée	Niveau pour la situation
Protection du sol et de l'eau	Tier 1	Tier 1
Services écosystémiques, valeurs culturelles ou spirituelles	Tier 2	Tier 2

Critères relatifs aux niveaux

Catégorie	Niveau pour la situation	Niveau pour la tendance indiquée
-----------	--------------------------	----------------------------------

Protection du sol et de l'eau	Niveau 3: Données hautement fiables tirées soit d'enquêtes de sondage de forte intensité ou de données obtenues d'organismes nationaux ou étatiques chargés des réglementations ou de la législation relatives à la protection des sols et de l'eau. Niveau 2: Approches axées sur des enquêtes de sondage à basse intensité ou incomplètes ou d'études qui fournissent des données pour des domaines particuliers qui sont extrapolées à des estimations au niveau national grâce à une analyse statistique. Niveau 1: Autre	Niveau 3 : Estimation fondée sur des données répétées et compatibles du niveau 3 (niveau pour la situation) Niveau 2 : Estimation fondée sur des données répétées compatibles du niveau 2 ou une combinaison du niveau 3 et 2 ou 1 (niveau pour la situation) Niveau 1 : Autre
<ul style="list-style-type: none"> • Valeurs culturelles ou spirituelles • Récréation publique • Services spirituels ou culturels • Autre 	Niveau 3: Données hautement fiables tirées soit d'enquêtes de sondage de forte intensité ou de données obtenues d'organismes nationaux ou étatiques chargés des réglementations Niveau 2: Approches axées sur des enquêtes de sondage à basse intensité ou incomplètes ou d'études qui fournissent des données pour des domaines particuliers qui sont extrapolées à des estimations au niveau national grâce à une analyse statistique. Niveau 1: Autre	Niveau 3 : Estimation fondée sur des données répétées et compatibles du niveau 3 (niveau pour la situation) Niveau 2 : Estimation fondée sur des données répétées compatibles du niveau 2 ou une combinaison du niveau 3 et 2 ou 1 (niveau pour la situation) Niveau 1 : Autre

5.5 Commentaires sur les données, les définitions, etc.

Catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Protection du sol et de l'eau	N/A	N/A
Production d'eau propre	N/A	N/A
Stabilisation des côtes	N/A	N/A
Lutte contre la désertification	N/A	N/A
Maîtrise des avalanches	N/A	N/A
Érosion, protection contre les inondations ou réduction du risqué d'inondation	N/A	N/A
Autres fonctions de protection	N/A	N/A
Services écosystémiques, valeurs culturelles ou spirituelles	N/A	N/A
Récréation publique	N/A	N/A
Stockage ou piégeage du carbone	N/A	N/A
Services spirituels ou culturels	N/A	N/A
Autres services écosystémiques	N/A	N/A

Autres commentaires généraux au tableau

Au Niger, il n'existe pas de forêt affectée à la protection des sols et de l'eau et aux services écosystémiques, elle est toujours à usage multiple.

6. Quelle est la superficie forestière protégée et affectée à la conservation de la biodiversité et comment a-t-elle changé au fil du temps?

Documents pour ce question

- [Guide pour l'établissement des rapports nationaux pour le FRA 2015](#)
- [FRA 2015 Termes et Définitions](#)

6.1 Catégories et définitions de FRA 2015

Catégorie	Définition
Conservation de la biodiversité	Superficie forestière principalement affectée à la conservation de la diversité biologique. Inclut, mais pas uniquement, les superficies affectées à la conservation de la biodiversité à l'intérieur des aires protégées.
Superficie forestière à l'intérieur des aires protégées	Superficie forestière se trouvant à l'intérieur d'aires protégées officiellement établies, indépendamment des finalités pour lesquelles ces aires protégées ont été établies.

6.2 Données nationales

6.2.1 Sources des données

	Références des sources d'information	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
1	Décrets officiels	Fonction assignée à la ressource	N/A	N/A
2	Documents de plans d'aménagements des massifs forestiers	Objectifs de l'aménagement	2000, 2003	Plusieurs plans d'aménagement ont été élaborés dans le cadre des projets comme le Projet d'Aménagement des Forêts Naturelles.
3	N/A	N/A	N/A	N/A
4	N/A	N/A	N/A	N/A

6.2.2 Classement et définitions

Classe nationale	Définition
N/A	N/A
N/A	N/A
N/A	N/A
N/A	N/A

6.2.3 Données de base

Voir 4.2.3.

6.3 Analyse et traitement des données nationales

6.3.1 Ajustement

Voir 4.3.1.

6.3.2 Estimation et prévision



Voir 4.3.2.

6.3.3 Reclassement

Voir 4.3.3.

6.4 Données

Tableau 6

Catégories de FRA 2015		Superficie forestière (1000 hectares)				
		1990	2000	2005	2010	2015
	Conservation de la biodiversité	220	220	220	220	220
	Superficie forestière à l'intérieur des aires protégées	220	220	220	220	220

Catégorie

Catégorie	Niveau pour la situation	Niveau pour la tendance indiquée
Conservation de la biodiversité	Tier 3	Tier 1
Superficie forestière à l'intérieur des aires protégées	Tier 3	Tier 1

Critères relatifs aux niveaux

Catégorie	Niveau pour la situation	Niveau pour la tendance indiquée
-----------	--------------------------	----------------------------------

<ul style="list-style-type: none"> • Conservation de la biodiversité • Superficie forestière à l'intérieur des aires protégées 	<p>Niveau 3: Données obtenues d'organismes nationaux ou étatiques chargés de la conservation et des aires protégées ou de la législation relative à la protection des aires. Niveau 2: Études qui fournissent des données pour des zones particulières qui sont extrapolées à des estimations au niveau national grâce à l'analyse statistique Niveau 1: Autre</p>	<p>Niveau 3 : Estimation fondée sur des données répétées et compatibles du niveau 3 (niveau pour la situation) Niveau 2 : Estimation fondée sur des données répétées compatibles du niveau 2 ou une combinaison du niveau 3 et 2 ou 1 (niveau pour la situation) Niveau 1 : Autre</p>
--	--	--

6.5 Commentaires sur les données, les définitions, etc.

Catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Conservation de la biodiversité	N/A	N/A
Superficie forestière à l'intérieur des aires protégées	N/A	N/A

Autres commentaires généraux au tableau

Dans le tableau ci-dessus, les superficies des «Forêts» et «Autres Terres Boisées» destinées à la protection et à la conservation ont changé dans la prévision pour 2015. Actuellement ces superficies représentent 10.26% y compris la Réserve de l'Aïr et du Ténéré et la Réserve Nationale, Naturelle de Termit Tintoumma(RNNTT) classée le 6 Mars 2012. Dans le contexte actuel du pays, il n'existe pas de «Forêts» et «Autres terres boisées» spécifiquement affectées à la production. Toutes ces formations sont à «Usages multiples», assumant alors en même temps des fonctions de production et de protection.

7. Quelle est la superficie forestière infestée par des espèces ligneuses envahissantes?

Documents pour ce question

- [Guide pour l'établissement des rapports nationaux pour le FRA 2015](#)
- [FRA 2015 Termes et Définitions](#)

7.1 Catégories et définitions de FRA 2015

Catégorie	Définition
Espèce envahissante	Espèce non indigène pour un écosystème déterminé dont l'introduction et la propagation occasionne, ou est susceptible d'occasionner, des dommages socioculturels, économiques ou environnementaux, ou qui peut nuire à la santé humaine.

7.2 Données nationales

7.2.1 Sources des données

	Références des sources d'information	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
1	Division Reboisement et Restauration des Terres/ Direction de l'Environnement	Maladies du neem	2006	Cette institution a exécuté un projet avec l'appui de la FAO sur le dépérissement du neem. Les informations rapportées sont issues des rapports rédigés dans le cadre de ce projet
2	Projet TCP NER 5442	N/A	N/A	N/A
3	N/A	N/A	N/A	N/A
4	N/A	N/A	N/A	N/A

7.2.2 Classement et définitions

Classe nationale	Définition
N/A	N/A
N/A	N/A
N/A	N/A
N/A	N/A

7.2.3 Données de base

--

7.3 Analyse et traitement des données nationales

7.3.1 Ajustement

--

7.3.2 Estimation et prévision

--

7.3.3 Reclassement

--

7.4 Données

Tableau 7

Nom scientifique de l'espèce envahissante ligneuse	Superficie forestière touchée (1000 hectares)	
	2005	2010
Prosopis juliflora	N/A	N/A
N/A	N/A	N/A
N/A	N/A	N/A
N/A	N/A	N/A
N/A	N/A	N/A
N/A	N/A	N/A
N/A	N/A	N/A
N/A	N/A	N/A
N/A	N/A	N/A
N/A	N/A	N/A
N/A	N/A	N/A
N/A	N/A	N/A
Total	N/A	N/A

Catégorie

Catégorie	Niveau pour la situation	Niveau pour la tendance indiquée
Espèce envahissante	Tier 1	Tier 1

Critères relatifs aux niveaux

Catégorie	Niveau pour la situation	Niveau pour la tendance indiquée
-----------	--------------------------	----------------------------------

Espèce envahissante	Niveau 3: Évaluation systématique dans l'inventaire forestier ou autre enquête (par le département de la conservation, par exemple) dans les cinq dernières années. Niveau 2: Évaluation systématique dans l'inventaire forestier ou autre enquête (par le département de la conservation, par exemple) réalisée il y a plus de cinq ans Niveau 1: Autre	Niveau 3 : Estimation fondée sur des données répétées et compatibles du niveau 3 (niveau pour la situation) Niveau 2 : Estimation fondée sur des données répétées compatibles du niveau 2 ou une combinaison du niveau 3 et 2 ou 1 (niveau pour la situation) Niveau 1 : Autre
---------------------	--	---

7.5 Commentaires sur les données, les définitions, etc.

Catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Espèce envahissante	La situation des données à ce niveau n'a pas permis de procéder à une quelconque analyse. Toutefois, l'espèce <i>Prosopis juliflora</i> semble être considérée comme envahissante dans certaines régions comme Agadez où cette espèce, réputée dangereuse pour les animaux, a tendance à envahir les pâturages et les cuvettes.	N/A

Autres commentaires généraux au tableau

Au Niger, l'espèce *Prosopis juliflora* peut être considérée comme envahissante vue les dommages économiques et environnementaux qu'elle occasionne dans les cuvettes de la région d'Agadez (Bilma).

8. Quelle est la superficie forestière endommagée chaque année?

Documents pour ce question

- [Guide pour l'établissement des rapports nationaux pour le FRA 2015](#)
- [FRA 2015 Termes et Définitions](#)

8.1 Catégories et définitions de FRA 2015

Catégorie	Définition
Nombre d'incendies	Nombre d'incendies par an.
Superficie brûlée	Superficie brûlée chaque année.
Infestations d'insectes	Une réduction perceptible de la santé de la forêt due à une augmentation brusque du nombre d'insectes nuisibles.
Survenance de maladies	Une réduction perceptible de la santé de la forêt due à une augmentation brusque du nombre d'insectes nuisibles.
Événements météorologiques graves	Dommages causés par des événements météorologiques graves comme la neige, les orages, la sécheresse, etc.

8.2 Données nationales

8.2.1 Sources des données

	Références des sources d'information	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
1	Division Reboisement et Restauration des Terres/ Direction de l'Environnement	Maladies du neem	2006	Cette institution a exécuté un projet avec l'appui de la FAO sur le dépérissement du neem. Les informations rapportées sont issues des rapports rédigés dans le cadre de ce projet
2	N/A	N/A	N/A	N/A
3	N/A	N/A	N/A	N/A
4	N/A	N/A	N/A	N/A

8.2.2 Classement et définitions

Classe nationale	Définition
N/A	N/A
N/A	N/A
N/A	N/A

N/A	N/A
-----	-----

8.2.3 Données de base

--

8.3 Analyse et traitement des données nationales

8.3.1 Ajustement

--

8.3.2 Estimation et prévision




--

8.3.3 Reclassement

--

8.4 Données

Tableau 8a

Catégories de FRA 2015		1000 hectares et nombre d'incendies									
		2003		2004		2005		2006		2007	
		1000 hectares	#	1000 hectares	#	1000 hectares	#	1000 hectares	#	1000 hectares	#
	Superficie totale des terres brûlées	240.47	N/A	136.76	N/A	210.92	N/A	158.44	N/A	224.75	N/A
	... dont la superficie forestière brûlée	1.13	N/A	0.58	N/A	1.92	N/A	0.92	N/A	1.73	N/A
Catégories de FRA 2015		2008		2009		2010		2011		2012	
		1000 hectares	#	1000 hectares	#	1000 hectares	#	1000 hectares	#	1000 hectares	#
	Superficie totale des terres brûlées	184.4	N/A	172.26	N/A	284.44	N/A	150.67	N/A	121.09	N/A


	... dont la superficie forestière brûlée	1.21	N/A	0.52	N/A	3.07	N/A	0.63	N/A	2.38	N/A
---	--	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----	------	-----

Tableau 8b

Catégorie d'infestations	Description / Nom	Année(s) de la dernière infestation/éruption	Superficie touchée (1000 hectares)
N/A	N/A	2006	2
N/A	N/A	1995	N/A
N/A	N/A	1995	N/A
N/A	N/A	N/A	N/A
N/A	N/A	N/A	N/A
N/A	N/A	N/A	N/A
N/A	N/A	N/A	N/A
N/A	N/A	N/A	N/A
N/A	N/A	N/A	N/A
N/A	N/A	N/A	N/A

Catégorie d'infestations
1 Insectes
2 Maladies
3 Événements météorologiques graves

Catégorie

Catégorie	Niveau pour la situation	Niveau pour la tendance indiquée
Superficie brûlée	Tier 2	Tier 2
<ul style="list-style-type: none"> • Insectes • Maladies • Événements météorologiques graves 	Tier 2	Tier 2

Critères relatifs aux niveaux

Catégorie	Niveau pour la situation	Niveau pour la tendance indiquée
-----------	--------------------------	----------------------------------

Superficie brûlée	Niveau 3 : Routines nationales de surveillance des incendies Niveau 2 : Enquête par télédétection Niveau 1 : Autre	Niveau 3 : Estimation fondée sur des données répétées et compatibles du niveau 3 (niveau pour la situation) Niveau 2 : Estimation fondée sur des données répétées compatibles du niveau 2 ou une combinaison du niveau 3 et 2 ou 1 (niveau pour la situation) Niveau 1 : Autre
<ul style="list-style-type: none"> • Insectes • Maladies • Événements météorologiques graves 	Niveau 3 : Enquête systématique, à partir de données d'inventaire ou d'évaluation aérienne des dommages, par exemple Niveau 2 : Données d'archives Niveau 1 : Autre	Niveau 3 : Estimation fondée sur des données répétées et compatibles du niveau 3 (niveau pour la situation) Niveau 2 : Estimation fondée sur des données répétées compatibles du niveau 2 ou une combinaison du niveau 3 et 2 ou 1 (niveau pour la situation) Niveau 1 : Autre

8.5 Commentaires sur les données, les définitions, etc.

Catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Superficie brûlée	N/A	N/A
Insectes	N/A	N/A
Maladies	N/A	N/A
Événements météorologiques graves	N/A	N/A

Autres commentaires généraux au tableau

N/A

9. Quelle est la superficie forestière dont le couvert arboré est réduit?

Documents pour ce question

- [Guide pour l'établissement des rapports nationaux pour le FRA 2015](#)
- [FRA 2015 Termes et Définitions](#)

Catégorie	Définition
Réduction du couvert arboré	Forêt qui a subi une réduction du couvert arboré détectée par le capteur MODIS VCF de plus de 20 pour cent entre 2000 et 2010, dans la gamme de couvert arboré de 30 à 80 pour cent.

Tableau 9

Catégories de FRA 2015	Superficie forestière au couvert arboré réduit (1000 ha)
Réduction du couvert arboré	9.49

Catégorie

Catégorie	Niveau pour la tendance indiquée
Réduction du couvert arboré	Tier 2

Critères relatifs aux niveaux

Catégorie	Niveau pour la tendance indiquée
Réduction du couvert arboré	Tier 3 : Télédétection avec vérification au sol et/ou imagerie Landsat Tier 2 : Télédétection à l'aide de MODIS (en utilisant les données préétablies fournies par la FAO) Tier 1 : Opinion d'experts

Commentaires sur les données, les définitions, etc.

Catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.
Réduction du couvert arboré	Catégorie 2 dans le tableau des critères

Autres commentaires généraux

--

10. Quels sont les politiques forestières et le cadre réglementaire existants à l'appui de la mise en oeuvre de la gestion durable des forêts ?

Documents pour ce question

- [Guide pour l'établissement des rapports nationaux pour le FRA 2015](#)
- [FRA 2015 Termes et Définitions](#)

10.1 Catégories et définitions de FRA 2015

Catégorie	Définition
Politiques soutenant la gestion durable des forêts (GDF)	Politiques ou stratégies qui encouragent explicitement la gestion durable des forêts.
Législation et réglementations soutenant la gestion durable des forêts	Législation et réglementations qui régissent et guident la gestion, les opérations et l'utilisation durables des forêts.

10.2 Données nationales

10.2.1 Sources des données

	Références des sources d'information	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
1	l'ordonnance 92-037 du 21 Aout 1992 portant organisation de la commercialisation et le transport du bois et la fiscalité qui lui est applicable	Fonction assignée à la ressource	1992	N/A
2	La Loi 2004-040 du 8 juin 2004 portant régime forestier au Niger a institué le domaine forestier de l'Etat, le domaine forestier des collectivités ainsi que les forêts des privés (article 15).	Fonction assignée à la ressource	2004	N/A
3	N/A	N/A	N/A	N/A
4	N/A	N/A	N/A	N/A

10.2.2 Classement et définitions

Classe nationale	Définition
N/A	N/A
N/A	N/A
N/A	N/A

N/A	N/A
-----	-----

10.2.3 Données de base

--

10.3 Données

Tableau 10

Catégories de FRA 2015				
	Nationale	Sous-nationale		
		Régionale	Provinciale/étatique	Locale
Politiques soutenant la gestion durable des forêts	yes	yes	yes	yes
... dont dans les forêts domaniales	yes	yes	yes	yes
... dont dans les forêts privées	yes	yes	yes	yes
Législation et réglementations soutenant la gestion durable des forêts	yes	yes	yes	yes
... dont dans les forêts domaniales	yes	yes	yes	yes
... dont dans les forêts privées	yes	yes	yes	yes

10.4 Commentaires sur les données, les définitions, etc.

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.
Politiques soutenant la gestion durable des forêts (GDF)	Superficie forestière soumise à une gestion durable des forêts. Le processus de certification forestière n'est pas encore effectif ; les données sur les superficies soumises à une gestion durable ne sont pas disponibles, même si plusieurs acteurs estiment que les massifs mis sous aménagement sont considérés comme gérés durablement. La superficie des forêts sous aménagements est estimée à 900 000 ha.
Législation et réglementations soutenant la gestion durable des forêts	N/A

Autres commentaires généraux

--

11. Y a-t-il une plateforme nationale qui promeut la participation des parties prenantes à l'élaboration des politiques forestières?

Documents pour ce question

- [Guide pour l'établissement des rapports nationaux pour le FRA 2015](#)
- [FRA 2015 Termes et Définitions](#)

11.1 Catégories et définitions de FRA 2015

Catégorie	Définition
Plateforme nationale des parties prenantes	Une procédure reconnue permettant à une large gamme de parties prenantes de fournir des opinions, suggestions, analyses, recommandations et autres contributions à l'élaboration de la politique forestière nationale.

11.2 Données nationales

11.2.1 Sources des données

	Références des sources d'information	Année(s)	Commentaires supplémentaires
1	l'ordonnance 92-037 du 21 Aout 1992 portant organisation de la commercialisation et le transport du bois et la fiscalité qui lui est applicable	1992	N/A
2	N/A	N/A	N/A
3	N/A	N/A	N/A
4	N/A	N/A	N/A

Tableau 11

Y a-t-il une plateforme nationale qui promeut ou permet la participation des parties prenantes à l'élaboration des politiques forestières?	yes
---	-----

11.3 Commentaires sur les données, les définitions, etc.

Catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.
-----------	---

Plateforme nationale des parties prenantes	<p>l'ordonnance 92-037 du 21 Aout 1992 portant organisation de la commercialisation et le transport du bois et la fiscalité qui lui est applicable. La taxe sur le transport du bois, issue de cette ordonnance, est un instrument conçu pour une meilleure prise en compte des différents acteurs, à savoir, l'Etat, les collectivités territoriales décentralisées et les communautés locales dans la répartition des revenus générés par l'exploitation du bois, condition essentielle à la gestion durable des forêts. Ainsi, l'ordonnance stipule que :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Article 22 : les recettes fiscales sur le transport de bois sont réparties, depuis leur recouvrement à la source, entre les Structures Locales de Gestion (SLG) des marchés ruraux, les Collectivités et le trésor Public, • Article 25 : la part des taxes revenant aux SLG est répartie selon les proportions suivantes : (i) 60% affectés aux travaux d'aménagements et d'entretiens forestiers (fonds d'aménagement) et 40% pour autres affectations à la discrétion de la communauté villageoise (fonds de développement villageois) dans le cas d'un marché rural orienté ; (ii) 40% pour le fonds d'aménagement et 60% pour le fonds de développement villageois dans le cas d'un marché rural contrôlé. • Article 26 : la part des recettes revenant aux collectivités est répartie comme suit : (i) 60% pour le fonds d'aménagement et 40% pour « autres Affectations » dans le cas d'un marché rural orienté ; (ii) 40% pour le fonds d'aménagement et 60% pour « Autres Affectations » pour le cas d'un marché rural contrôlé.
--	--

Autres commentaires généraux

--

12. Quelle est la superficie forestière destinée à rester forêt permanente et comment a-t-elle évolué au fil du temps?

Documents pour ce question

- [Guide pour l'établissement des rapports nationaux pour le FRA 2015](#)
- [FRA 2015 Termes et Définitions](#)

12.1 Catégories et définitions de FRA 2015

Catégorie	Définition
Superficie forestière destinée à rester forêt permanente	Superficie forestière destinée à rester forêt et qui n'est pas susceptible d'être convertie à une autre utilisation.
... dont domaine forestier permanent (<i>sous-catégorie</i>)	Superficie forestière destinée par la loi ou une réglementation à rester forêt et qui ne pourra pas être convertie à d'autres usages.

12.2 Données nationales

12.2.1 Sources des données

	Références des sources d'information	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
1	Décrets officiels	Fonction assignée à la ressource	N/A	N/A
2	Documents de plans d'aménagements des massifs forestiers	Objectifs de l'aménagement	2000, 2003	Plusieurs plans d'aménagement ont été élaborés dans le cadre des projets comme le Projet d'Aménagement des Forêts Naturelles.
3	N/A	N/A	N/A	N/A
4	N/A	N/A	N/A	N/A

12.2.2 Classement et définitions

Classe nationale	Définition
N/A	N/A
N/A	N/A
N/A	N/A
N/A	N/A

12.2.3 Données de base

12.3 Analyse et traitement des données nationales



12.3.1 Ajustement

12.3.2 Estimation et prévision

12.3.3 Reclassement

12.4 Données

Tableau 12

Catégories de FRA 2015		Superficie forestière 2010 (1000 hectares)
	Superficie forestière destinée à rester forêt permanente	N/A
	... dont domaine forestier permanent	N/A

Catégorie

Catégorie	Niveau pour la situation
Superficie forestière destinée à rester forêt permanente	N/A
Forêt destinée à rester forêt permanente	N/A

Critères relatifs aux niveaux

Catégorie	Niveau pour la situation
Superficie forestière destinée à rester forêt permanente	Niveaux 3 : Plans nationaux ou sous-nationaux d'utilisation des terres, documents stratégiques ou autres rapports établis dans les 10 dernières années. Niveaux 2 : Plans nationaux ou sous-nationaux d'utilisation des terres, documents stratégiques ou autres rapports établis dans les 20 dernières années. Niveaux 1 : Autre
Forêt destinée à rester forêt permanente	Niveaux 3 : Plans nationaux ou sous-nationaux d'utilisation des terres, documents stratégiques ou autres rapports établis dans les 10 dernières années. Niveaux 2 : Plans nationaux ou sous-nationaux d'utilisation des terres, documents stratégiques ou autres rapports établis dans les 20 dernières années. Niveaux 1 : Autre

12.5 Commentaires sur les données, les définitions, etc.

Catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.
Superficie forestière destinée à rester forêt permanente	N/A
Forêt destinée à rester forêt permanente	<p>Au Niger, la législation n'a pas encore défini le domaine forestier dit " permanent " bien que la Loi 2004-040 du 8 juin 2004 portant régime forestier au Niger précise que les forêts aménagées doivent être inscrites au Schéma Régional d'Aménagement Foncier. En fait, pour l'instant, aucun schéma d'aménagement foncier n'est encore disponible. Toutefois, il est proposé de constituer un dossier rural pour sécuriser les forêts sous-aménagement, une façon de les considérer comme domaine forestier permanent.</p>

Autres commentaires généraux

--

13. Comment votre pays mesure-t-il et notifie-t-il les progrès vers la GDF au niveau national?

Documents pour ce question

- [Guide pour l'établissement des rapports nationaux pour le FRA 2015](#)
- [FRA 2015 Termes et Définitions](#)

13.1 Catégories et définitions de FRA 2015

Catégorie	Définition
Superficie forestière surveillée dans le cadre d'un système national de surveillance des forêts	Superficie forestière surveillée dans le cadre d'un système national de surveillance des forêts qui fournit des mesures périodiques de l'étendue et de la qualité de la forêt.
Communication d'information sur les forêts au niveau national	Communication d'information au niveau national de l'étendue et des caractéristiques de la forêt, comprenant une certaine mesure des progrès accomplis vers la gestion durable des forêts.

13.2 Données nationales

13.2.1 Sources des données

	Références des sources d'information	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
--	--------------------------------------	-------------	----------	------------------------------

1	la Loi 2004-040 du 8 juin 2004 portant régime forestier au Niger	Fonction assignée à la ressource	2004	<p>Selon l'article 30 : La gestion des forêts domaniales se fait conformément aux plans d'aménagement forestier élaborés par l'administration chargée des forêts ou sous son contrôle en concertation avec les populations concernées et, le cas échéant, avec les gestionnaires des forêts.</p> <p>Les plans d'aménagement forestier définissent les opérations et mesures à réaliser dans le temps et l'espace afin de tirer des rendements optimums et soutenus de la forêt, sans porter préjudice à sa capacité de régénération et de production à long terme, à son équilibre écologique et à sa diversité biologique.</p> <p>Les plans d'aménagement forestier sont approuvés par arrêté du Ministre chargé des forêts dans le cas des forêts de l'Etat et par l'autorité compétente décentralisée dans le cas des forêts des collectivités territoriales.</p> <p>Les plans d'aménagement forestier sont ensuite intégrés aux schémas d'aménagement foncier prévus par la législation en vigueur. Mais, faute du décret d'application le système incontrôlé persiste encore.</p>
2	l'ordonnance 92-037 du 21 Aout 1992 portant organisation de la commercialisation et le transport du bois et la fiscalité qui lui est applicable	Fonction assignée à la ressource	1992	N/A
3	N/A	N/A	N/A	N/A
4	N/A	N/A	N/A	N/A

13.2.2 Catégories et définitions de FRA 2015

Classe nationale	Définition
N/A	N/A

N/A	N/A
N/A	N/A
N/A	N/A

13.3 Données

Tableau 13a

Catégorie	% de la superficie forestière totale	Année la plus récente	Cocher toutes les cases pertinentes					
			Continu	Périodique	Placettes permanentes	Placettes temporaires	Echantillonnage de données aériennes/ par télédétection	Couverture complète aérienne/ par télédétection
Inventaire forestier	N/A	N/A	no	no	no	no	no	no
Autres évaluations de terrain	N/A	N/A		yes	no	yes	yes	no
Actualisation sur la base d'autres sources	N/A	N/A	yes	yes				
Estimation d'experts	4	2006						

Tableau 13b

Type de rapportage effectué au niveau national	Cocher les cases adéquates
1 Rapportage par critères et indicateurs	yes
2 Rapport national périodique sur l'état des forêts	yes
3 Autres (veuillez documenter)	yes
4 Aucun	

Autres (veuillez documenter)

La Deuxième et la Troisième Communication Nationales à la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques ,

13.4 Commentaires sur les données, les définitions, etc.

Catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.
N/A	N/A
N/A	N/A

N/A	N/A
-----	-----

Autres commentaires généraux

--

14. Quelle est la superficie forestière soumise à un plan de gestion forestier et comment ceci est-il surveillé?

Documents pour ce question

- [Guide pour l'établissement des rapports nationaux pour le FRA 2015](#)
- [FRA 2015 Termes et Définitions](#)

14.1 Catégories et définitions de FRA 2015

Catégorie	Définition
Superficie forestière avec un plan de gestion	Superficie forestière soumise à un plan de gestion à long terme documenté, présentant des objectifs de gestion déterminés et faisant l'objet d'une révision régulière.
... dont pour la production (<i>sous-catégorie</i>)	Plan de gestion forestière visant principalement la production.
... dont pour la conservation (<i>sub-category</i>)	Plan de gestion forestière visant principalement la conservation.
Surveillance des plans de gestion forestière	Surveillance par le gouvernement de la mise en place des plans de gestion des forêts réalisée par le biais de visites de terrain ou d'audits sur l'efficacité du plan de gestion

14.2 Données nationales

14.2.1 Sources des données

	Références des sources d'information	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
1	Décrets officiels	Fonction assignée à la ressource	N/A	N/A
2	Documents de plans d'aménagements des massifs forestiers	Objectifs de l'aménagement	2000, 2003	Plusieurs plans d'aménagement ont été élaborés dans le cadre des projets comme le Projet d'Aménagement des Forêts Naturelles.
3	N/A	N/A	N/A	N/A
4	N/A	N/A	N/A	N/A

14.3 Données

Tableau 14a

Superficie forestière avec un plan de gestion	Superficie forestière 2010 (1000 hectares)
Superficie forestière avec un plan de gestion	220
... dont pour la production	N/A
... dont pour la conservation	N/A

Tableau 14b

Indiquer lequel de ces éléments est exigé (le cas échéant) dans les plans de gestion des forêts dans votre pays	
1 Gestion des sols et de l'eau	yes
2 Délimitation des forêts à haute valeur de conservation	yes
3 Considérations sociales/participation communautaire	yes

Tableau 14c

Pourcentage de la superficie soumise à un plan de gestion qui est surveillé annuellement	2
--	---

Catégorie

Catégorie	Niveau pour la situation
Superficie forestière avec un plan de gestion	Tier 3
Pourcentage de la superficie soumise à un plan de gestion qui est surveillé annuellement	Tier 3

Critères relatifs aux niveaux

Catégorie	Niveau pour la situation
Superficie forestière avec un plan de gestion	Niveau 3 : Rapports qui décrivent des registres nationaux de 5 ans ou moins contenant des plans de surveillance des forêts à long terme. Niveau 2 : Registres industriels ou autres indiquant la présence d'un plan de gestion des forêts à long terme Niveau 1 : Autre
Pourcentage de la superficie soumise à un plan de gestion qui est surveillé annuellement	Niveau 3 : Documentation du gouvernement sur l'étendue de la surveillance Niveau 2 : Rapports de gestionnaires forestiers ou autres sources de documentation Niveaux 1 : Autre

14.4 Commentaires sur les données, les définitions, etc.

Catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.
Forest area with management plan	En dehors du parc, seules les superficies gérées par les communautés locales (classées dans " autres terres boisées " selon FRA) ont fait l'objet de plans d'aménagement. Ces dernières étant des " autres terres boisées ", leurs superficies n'apparaissent pas dans le tableau ci-dessus.
N/A	N/A
N/A	N/A

Autres commentaires généraux

--

15. Comment les parties prenantes participent-elles à la prise de décisions relatives à la gestion des forêts domaniales?

Documents pour ce question

- [Guide pour l'établissement des rapports nationaux pour le FRA 2015](#)
- [FRA 2015 Termes et Définitions](#)

15.1 Catégories et définitions de FRA 2015

Catégorie	Définition
Participation des parties prenantes	Contribution significative à au moins un aspect de la gestion des forêts à l'échelle opérationnelle

Tableau 15

Veuillez indiquer le type de participation des parties prenantes aux prises de décisions en matière de gestion des forêts dans votre pays.	
1. Phase de la planification	yes
2. Phase des opérations	yes
3. Examen des opérations	yes

Catégorie

Catégorie	Niveau pour la situation
Type de contribution des parties prenantes	Tier 2

Critères relatifs aux niveaux

Catégorie	Niveau pour la situation
Type de contribution des parties prenantes	Niveau 3 : Documentation gouvernementale (nationale ou sous-nationale) sur les contributions des parties prenantes Niveau 2 : Exigence du gouvernement (national ou sous-national) mais sans la documentation sur les contributions des parties prenantes Niveaux 1 : Autre

15.2 Commentaires sur les données, les définitions, etc.

Catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.
N/A	N/A
N/A	N/A
N/A	N/A

Autres commentaires généraux

--

16. Quelle est la superficie forestière soumise à un programme de certification vérifié indépendamment?

Documents pour ce question

- [Guide pour l'établissement des rapports nationaux pour le FRA 2015](#)
- [FRA 2015 Termes et Définitions](#)

16.1 Catégories et définitions de FRA 2015

Catégorie	Définition
Certification FSC	Superficie forestière certifiée au titre du programme de certification du Forest Stewardship Council.
Certification PEFC	Superficie forestière certifiée au titre du Programme de reconnaissance des certifications forestières.
Autre certification internationale de la gestion des forêts	Superficie forestière certifiée au titre d'un programme international de certification de la gestion des forêts avec des normes publiées et qui est vérifié indépendamment par un tiers, à l'exception des certifications FSC et PEFC.
Superficie forestière certifiée utilisant un programme national de certification de la gestion des forêts.	Superficie forestière certifiée au titre d'un plan de certification de la gestion des forêts avec des normes publiées qui sont reconnues sur le plan national et vérifiées indépendamment par un tiers.

16.2 Données

Tableau 16a













Certification internationale de la gestion des forêts		Superficie forestière (1000 hectares)						
		2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
	FSC	0	0	0	0	0	0	0
	PEFC	0	0	0	0	0	0	0
	Autre	0	0	0	0	0	0	0
		2007	2008	2009	2010	2011	2012	
	FSC	0	0	0	0	0	0	
	PEFC	0	0	0	0	0	0	
	Autre	0	0	0	0	0	0	

Tableau 16b

Certification nationale de la gestion des forêts		Superficie forestière (1000 hectares)						
		2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
	N/A	0	0	0	0	0	0	0
	N/A	0	0	0	0	0	0	0

	N/A	0	0	0	0	0	0	0
		2007	2008	2009	2010	2011	2012	
		0	0	0	0	0	0	
		0	0	0	0	0	0	
		0	0	0	0	0	0	

Critères relatifs aux niveaux

Catégorie	Niveau pour la situation
Certification internationale de la gestion des forêts	Niveau 3: Registres du programme international de la gestion des forêts maintenus par l'organisation de certification pour l'année indiquée Niveau 2: Registres du programme international de la gestion des forêts communiqués par l'organisation de certification pour une période > 2 ans avant l'année indiquée Tier: 1 Autre
Certification nationale de la gestion des forêts	Tier 3: National registry reports for domestic forest management certification maintained by the certifying organization for the reporting year Tier 2: Domestic forest management scheme records reported by the certifying organization for a period 2 years prior to the reporting year Niveau 1: Autre

Catégorie

Catégorie	Niveau pour la situation
Certification internationale de la gestion des forêts	Tier 3
Certification nationale de la gestion des forêts	N/A

16.3 Commentaires sur les données, les définitions, etc.

Catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.
Superficie forestière certifiée à l'aide d'un programme international de certification de la gestion des forêts	N/A
Certification nationale de la gestion des forêts	N/A

Autres commentaires généraux

--

17. Quels montants le gouvernement perçoit-il des forêts et combien dépense-t-il pour leur entretien?

Documents pour ce question

- [Guide pour l'établissement des rapports nationaux pour le FRA 2015](#)
- [FRA 2015 Termes et Définitions](#)

17.1 Catégories et définitions de FRA 2015

Catégorie	Définition
Recettes forestières	Toute recette publique tirée de la production et du commerce nationaux des produits et services procurés par les forêts. Pour les besoins de ce rapport, les recettes comprennent : <ul style="list-style-type: none"> • <u>Produits</u> : bois rond, bois de sciage, biomasse ; panneaux à base de bois, pâte et papier et produits forestiers non ligneux. • <u>Services</u> : y compris les droits et redevances relatifs aux concessions, droits de coupe, recettes tirées des ventes publiques de bois, impôts et frais relatifs à la superficie et au rendement des forêts, impôts sur le commerce intérieur et l'exportation des produits forestiers, prélèvements spéciaux sur les activités forestières et versements à des fonds liés aux forêts, autres frais divers relatifs à l'inspection et aux permis et droits administratifs perçus par les administrations forestières, redevances pour la récréation et d'autres activités forestières.
Dépenses publiques relatives aux forêts	Toute dépense de l'État en faveur d'activités relatives aux forêts.

17.2 Données nationales

17.2.1 Sources des données

	Références des sources d'information	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
1	Situation de l'exécution budgétaire du ME/LCD, Direction des Etudes et de la Programmation du Ministère de l'Environnement et de la Lutte Contre la Désertification. 2009	Dépenses publiques en faveur du secteur forêt en 2008	2008	N/A
2	Revue des Dépenses du secteur rural, SE/SDR	Dépenses publiques en faveur du secteur forêt de 2001 à 2006	2001-2006	SE/SDR : Secrétariat Exécutif de la Stratégie du Développement Rural
3	Rapport de la Direction Générale des Douanes, 2009	Recettes douanières sur les produits forestiers	2009	N/A
4	Rapport de la Division des Inspections des Comptes, Direction Générale de l'Environnement et des Eaux et Forêts, 2009	Recettes forestières	2009	N/A

17.3 Données

Tableau 17

Catégories de FRA 2015	Recettes/dépenses (1000 monnaie locale)
------------------------	---

	2000	2005	2010
Recettes forestières	203080	917053	352272
Dépenses publiques relatives aux forêts	9714512	4022371	17650000
	2000	2005	2010
Nom de la monnaie locale	FCFA	N/A	N/A

17.4 Commentaires sur les données, les définitions, etc.

Catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.
Recettes forestières	Les recettes forestières ici englobent (i) les recettes effectuées par les régies forestières ; (ii) les recettes douanières au titre des produits forestiers
Dépenses publiques relatives aux forêts	La situation des données ne permet pas de déterminer la part des dépenses opérationnelles. Néanmoins, il est clair que c'est la plus grande partie des dépenses publiques, étant donné que l'Etat n'accorde presque pas de subventions et autres incitations aux autres acteurs pour la mise en œuvre des actions forestières. La situation des données ne permet pas de déterminer la part des dépenses opérationnelles. Mais, leur niveau serait insignifiant compte tenu de ce qui précède.
Autres commentaires généraux au tableau	Compte tenu de la contribution des recettes forestières dans le PIB, les dépenses relatives aux forêts ont connu une augmentation significative depuis 2005. Et cette tendance se maintient encore .

Autres commentaires généraux

--

18. Qui sont les propriétaires et gestionnaires des forêts et comment cette situation a-t-elle changé?

Documents pour ce question

- [Guide pour l'établissement des rapports nationaux pour le FRA 2015](#)
- [FRA 2015 Termes et Définitions](#)

18.1 Catégories et définitions de FRA 2015

Catégorie	Définition
Propriété publique	Forêt appartenant à l'État; à des unités administratives de l'administration publique; à des institutions ou sociétés appartenant à l'administration publique.
... dont appartenant à l'État à l'échelle nationale (<i>sous-catégorie</i>)	Forêt appartenant à l'État à l'échelle nationale; ou à des unités administratives de l'administration publique; ou à des institutions ou sociétés appartenant à l'administration publique.
... dont appartenant à l'État à l'échelle du gouvernement sous-national (<i>sous-catégorie</i>)	Forêt appartenant à l'État à l'échelle sous-nationale; ou à des unités administratives de l'administration publique; ou à des institutions ou sociétés appartenant à l'administration publique.
Propriété privée	Forêt appartenant à des individus, familles, communautés, coopératives privées, sociétés et autres entités commerciales, institutions religieuses et éducationnelles privées, fonds de retraite et d'investissement, ONG, associations pour la conservation de la nature et autres institutions privées.
... dont appartenant à des particuliers (<i>sous-catégorie</i>)	Forêt appartenant à des particuliers et des familles.
... dont appartenant à des entités et institutions commerciales privées (<i>sous-catégorie</i>)	Forêt appartenant à des sociétés, coopératives, compagnies et autres entités commerciales ainsi qu'à des organisations privées tels que les ONG, les associations pour la conservation de la nature, les institutions religieuses privées, les établissements d'enseignement, etc.
.... dont appartenant à des collectivités locales et des collectivités indigènes/tribales (<i>sous-catégorie</i>)	Forêt appartenant à un groupe de personnes faisant partie d'une même communauté habitant à l'intérieur ou à proximité d'une zone forestière ou forêt appartenant à des communautés de populations autochtones ou tribales. Les membres de la communauté sont des copropriétaires qui partagent des droits et devoirs exclusifs et les avantages contribuent au développement communautaire.
Propriété inconnue	Superficie forestière dont la propriété est inconnue comprenant des zones dont la propriété est ambiguë ou contestée.
Catégories relatives aux droits de gestion des forêts domaniales	Définition
Administration publique	L'administration publique cède les droits et les responsabilités de gestion forestière aux collectivités locales (y compris les collectivités indigènes ou tribales) à travers de baux ou accords de gestion à long terme.
Particuliers/ménages	L'administration publique cède les droits et les responsabilités de gestion forestière aux particuliers ou aux ménages à travers de baux ou accords de gestion à long terme.
Sociétés privées	L'administration publique cède les droits et les responsabilités de gestion forestière à des sociétés, à d'autres entités commerciales, à des coopératives privées, à des institutions et associations privées à but non lucratif, etc. à travers de baux ou accords de gestion à long terme.
Collectivités	L'administration publique cède les droits et les responsabilités de gestion forestière aux collectivités locales (y compris les collectivités indigènes ou tribales) à travers de baux ou accords de gestion à long terme.

Autres formes de droits de gestion	Les forêts pour lesquelles la cession des droits de gestion n'entre pas dans les catégories susmentionnées.
------------------------------------	---

18.2 Données nationales

18.2.1 Sources des données

	Références des sources d'information	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
1	Loi 2004-040 du 8 juin 2004 portant régime forestier au Niger	Propriété des forêts	2004	Cette Loi crée le domaine forestier de l'Etat, des Collectivités territoriales décentralisées et celui du privé.
2	Rapport de l'ERF 2005, FAO	Types de propriétés	2005	N/A
3	Ordonnance N°93-015 du 2 mars 1993 portant principe d'orientations du Code Rural	Statut des arbres dans les terroirs cultivés	1993	N/A
4	Rapports d'activités des services de l'administration forestière	Superficies des plantations	2005 et 2006	N/A

18.2.2 Classement et définitions

Classe nationale	Définition
Forêts domaniales	Elles regroupent toutes les forêts, qu'elles soient classées ou protégées, appartenant à l'Etat ou aux collectivités territoriales décentralisées. Elles comprennent: -Le domaine forestier classé de l'état et/ou des collectivités décentralisées ; -Le domaine forestier protégé composé de forêts non classées, soumises à un régime moins restrictif
Forêts privées	Il s'agit des forêts légalement acquises par les personnes physiques ou morales de droit privé.
N/A	N/A
N/A	N/A

18.2.3 Données de base

Jusqu'en 2004 (année d'adoption de la nouvelle loi forestière), toutes les ressources forestières relèvent du domaine domaniale, donc sont publiques.

Après 2004, les forêts privées concernent environ 20% des plantations exclusivement (estimation d'expert). La superficie des forêts privées en 2005 est alors estimée à 1 500 ha (il s'agit des plantations). L'ensemble des forêts privées appartient à des particuliers.

Il convient de noter que la loi 2004-040 du 8 juin 2004 a créé le domaine forestier des collectivités territoriales décentralisées. Mais au stade actuel, les textes d'application permettant de rendre effectif ce domaine ne sont pas encore élaborés. Par conséquent, les forêts publiques dans leur ensemble appartiennent à l'Etat pour le moment. Pour l'instant, les collectivités territoriales (qui sont des échelons de l'administration) ne gèrent pas encore des forêts même si le cadre juridique leur reconnaît ce droit.

Toutefois, l'Etat a créé les conditions pour permettre la gestion des terres boisées par les populations organisées en Structures Locales de Gestion dans le cadre des marchés ruraux de bois énergie. Ainsi, selon le rapport relatif au bilan des réalisations 2000-2006 du Ministère de l'Environnement et de la Lutte Contre la Désertification, 626 206 ha en 2000 ainsi que 872 658 ha de terres boisées en 2005 appartenant à l'Etat sont gérés par les populations organisées en Structures Locales de Gestion, mais il s'agit d'autres terres boisées au sens de FRA.

18.3 Analyse et traitement des données nationales

18.3.1 Ajustement

Pas nécessaire

18.3.2 Estimation et prévision

Classe nationale	Superficies (1000 ha)		
	1990	2000	2005
Forêts domaniales	1 945	1 328	1 258
Forêts privées	0	0	8
Total	1 945	1 328	1 266

Dans ce tableau, les 'Forêts' regroupe les ressources relevant des catégories 'Forêts' calculées dans le tableau 1a. Le rapport de l'ERF 2005 a évalué la superficie des forêts privées à 8 000 ha (il s'agit des plantations). Le

chiffre de 1 258 000 ha de forêts domaniales a été obtenu en ôtant les 8 000 ha des forêts privées du total des catégories 'Forêts' de l'année 2005. Les mêmes hypothèses ont été considérées comme valables pour 2010.

18.3.3 Reclassement


	Catégories de l'ERF						
	Forêts publiques	Forêts privées	Forêts des particuliers	Entités et institutions commerciales privées	Collectivités locales	Collectivités indigènes/ tribales	Autres formes de propriété
Forêts domaniales	100%	-	-	-	-	-	-
Forêts privées	-	100%	100%	-	-	-	-








Comme le mentionne ce tableau, la totalité des forêts domaniales de la classe nationale correspond à la catégorie 'Forêts publiques' de l'ERF 2010. Aussi, l'ensemble des forêts privées appartient à des particuliers.

Aussi, il convient de noter que la loi 2004-040 du 8 juin 2004 a créé le domaine forestier des collectivités territoriales décentralisées. Mais au stade actuel, les textes d'application permettant de rendre effectif ce domaine ne sont pas encore élaborés. Par conséquent, les forêts publiques dans leur ensemble appartiennent à l'Etat pour le moment. Toutefois, l'Etat a créé les conditions pour permettre la gestion de ces forêts par les populations organisées en Structures Locales de Gestion dans le cadre des marchés ruraux de bois énergie.

18.4 Données

Tableau 18a

Catégories de FRA 2015		Superficie forestière (1000 hectares)			
		1990	2000	2005	2010
	Propriété publique	1945	1328	1264.5	1202.5

	... dont appartenant à l'État à l'échelle nationale	N/A	N/A	N/A	N/A
	... dont appartenant à l'État à l'échelle du gouvernement sous-national	N/A	N/A	N/A	N/A
	Propriété privée	0	0	1.5	1.5
	... dont appartenant à des particuliers	0	0	1.5	1.5
	... dont appartenant à des entités et institutions commerciales privées	0	0	0	0
	... dont appartenant à des collectivités locales et des collectivités indigènes/tribales	0	0	0	0
	Propriété inconnue	0	0	0	0
TOTAL		1945.00	1328.00	1266.00	1204.00

Catégorie

Catégorie	Niveau pour la situation	Niveau pour la tendance indiquée
Propriété publique	Tier 3	Tier 3
Propriété privée	Tier 2	Tier 1
Propriété inconnue	Tier 1	Tier 1

Critères relatifs aux niveaux

Catégorie	Niveau pour la situation	Niveau pour la tendance indiquée
Propriété	Niveau 3: Statistiques/registres (= 5 ans) nationaux forestiers de titres fonciers ou cartes de la propriété foncière ou toutes les superficies forestières appartiennent à une seule catégorie de propriété. Niveau 2: Statistiques/registres nationaux forestiers de titres fonciers ou cartes de la propriété foncière ou questionnaires qui ont plus de cinq ans. Niveau 1: Autre	Niveau 3 : Estimation fondée sur des données répétées et compatibles du niveau 3 (niveau pour la situation) Niveau 2 : Estimation fondée sur des données répétées compatibles du niveau 2 ou une combinaison du niveau 3 et 2 ou 1 (niveau pour la situation) Niveau 1 : Autre

Tableau 18b - Détenteur des droits de gestion des forêts publiques

Catégories de FRA 2015	Superficie forestière (1000 hectares)			
	1990	2000	2005	2010

Administration publique	1945	1328	1264.5	1202.5
Particuliers	0	0	0	0
Sociétés privées	0	0	0	0
Collectivités	0	0	0	0
Autre	0	0	0	0
TOTAL	1945.00	1328.00	1264.50	1202.50

Catégorie	Niveau pour la tendance indiquée	Niveau pour la situation
Administration publique	Tier 3	Tier 3
Particuliers	Tier 2	Tier 2
Sociétés privées	Tier 1	Tier 1
Collectivités	Tier 2	Tier 2
Autre	Tier 1	Tier 1

18.5 Commentaires sur les données, les définitions, etc.

Catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Propriété publique	Au stade actuel, l'ensemble des forêts publiques appartient à l'Etat central. Mais vu les avancées permises par la Loi 2004-040 du 8 juin 2004 portant régime forestier au Niger, notamment la création du domaine forestier des collectivités territoriales décentralisées, cette situation est appelée à évoluer.	N/A
Propriété privée	Les données sur les forêts des privées ont été obtenues en supposant que 20% des plantations appartiennent aux privés. Il s'agit juste d'un jugement d'experts sur la base des observations de terrain et de quelques rapports des services des terrains. Au Niger, il n'existe pas encore de société qui soit propriétaire de forêts.	Le rapport de l'ERF a évalué la superficie des forêts privées à 8000 ha. De plus en plus, des particuliers s'intéressent à la production de la gomme arabique et à la production du biocarburant à partir de certaines espèces forestières comme <i>Jatropha curcus</i> . Cela suppose que cette superficie connaîtra très probablement une expansion. Mais de manière prudente, la même tendance, c'est-à-dire l'augmentation annuelle de 7500 ha de superficies plantées a été considérée
Propriété inconnue	N/A	N/A

Droits de gestion	N/A	<p>Au Niger, l'essentiel des ressources forestières appartient encore à l'Etat. Mais dans la pratique, le droit de gestion est généralement reconnu aux populations riveraines qui s'organisent en structures locales de gestion des forêts villageoises. C'est dans ce cadre qu'en 2000 et 2005, les superficies gérées par les communautés locales étaient respectivement de 626206 ha et 872658 ha (mais il s'agit d'ATB au sens de FRA). L'option nationale étant désormais la gestion décentralisée et communautaire des ressources forestières, cette situation ira sans doute en s'accroissant</p>
-------------------	-----	---

Autres commentaires généraux au tableau

Tableau 18b Bien que l'ensemble des forêts publiques soit, dans les faits, géré par l'administration publique, le cadre juridique en vigueur depuis 2004 permet et encourage la gestion de toutes les catégories des ressources forestières (donc y compris les forêts) par les collectivités locales décentralisées, les communautés locales et les privés.

19. Combien d'individus sont employés directement dans le secteur forestier?

Documents pour ce question

- [Guide pour l'établissement des rapports nationaux pour le FRA 2015](#)
- [FRA 2015 Termes et Définitions](#)

19.1 Catégories et définitions de FRA 2015

Catégorie	Définition
Emploi-équivalent plein temps (EPT)	Unité de mesure correspondant à une personne travaillant plein temps pendant une période de référence spécifiée.
Emploi dans le secteur forestier	Emploi dans des activités relatives à la production de biens forestiers. Cette catégorie correspond à l'activité A02 de la CITI/NACE Rev.4 (Sylviculture et exploitation forestière).

19.2 Données nationales

19.2.1 Sources des données

	Références des sources d'information	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
1	Cahiers (registres) d'enregistrement des cartes professionnelles des commerçants-transporteurs du bois, Directions régionales de l'Environnement	2000-2004	Il s'agit des registres de délivrance des cartes professionnelles par les services forestiers aux commerçants transporteurs du bois	N/A
2	Rapport d'achèvement du projet Énergie Domestique, Direction de l'Environnement	2003	N/A	N/A
3	Bilans des campagnes de reboisements, Direction de l'Environnement	2000-2004	N/A	N/A
4	Service du personnel du Ministère de l'Hydraulique, de l'Environnement et de la Lutte Contre la Désertification	2001-2005	N/A	N/A
5	Rapport annuel d'activités 2008 de la Direction des Parcs Nationaux et Réserves	N/A	N/A	N/A

19.2.2 Classement et définitions

Classe nationale	Définition
Emplois générés par les marchés ruraux de bois-énergie	Il s'agit des Bûcherons (exploitants), des gardiens rémunérés et les gestionnaires des marchés ruraux de bois-énergie qui gèrent des espaces forestiers constitués des « Forêts » et des « Autres Terres Boisées » sous aménagement villageois (Il s'agit d'emplois qui s'exercent au niveau de la forêt et qui génèrent de revenus substantiels à ceux qui les pratiquent)

Les emplois générés dans le cadre de la production des plants et reboisement	Il s'agit de(i) pépiniéristes privés qui produisent et vendent pour leur compte, des plants forestiers destinés aux opérations de reboisement et (ii)des pépiniéristes engagés par les collectivités territoriales. Les pépiniéristes recrutés par l'état sont pris en compte dans la classe « emplois publics dans l'administration forestière »
Les emplois générés dans le cadre de l'exploitation des produits forestiers non ligneux	Il s'agit des exploitants, à des fins commerciales notamment, des sous produits forestiers comme la gomme arabique, les feuilles du doum, etc. (il s'agit d'emplois souvent pratiqués de manière permanente par les intéressés)
Les emplois publics dans l'administration forestière	Il s'agit des fonctionnaires de l'état travaillant dans le secteur forestier.

19.2.3 Données de base

Catégories	Nombre d'emplois pour la période 2000-2003
Emplois générés par les marchés ruraux de bois-énergie	4 216
Les emplois générés dans le cadre de la production des plants et reboisement	2 595
Les emplois générés dans le cadre de l'exploitation des produits forestiers non ligneux	DI
Les emplois publics dans l'administration forestière	909

DI : Données insuffisantes

Les chiffres relatifs à la catégorie «Emplois générés par les marchés ruraux de bois-énergie» sont tirés du Rapport d'achèvement du projet Énergie Domestique et englobent les bûcherons et les gestionnaires (la situation des gardiens payés n'est pas connue) en 2003. Par ailleurs, même si l'exercice de ces types d'emplois ne fait pas appel à des contrats de travail réguliers, ils s'exercent tout de même dans le cadre d'un plan de gestion de la forêt agréé par l'administration. Aussi, dans le contexte de la plupart des pays sahéliens, l'exploitation forestière est certes non industrielle, mais très importante aux plans social et économique.

En ce qui concerne les emplois liés à la production des plants, là aussi la situation n'est pas maîtrisée. Les chiffres consignés dans le tableau sont relatifs à l'année 2003. Pour obtenir le nombre de 2595 emplois générés dans le cadre de la production des plants, il a été considéré qu'en moyenne chaque pépiniériste produit cinq mille plants. En 2003, la production totale des plants, toute sources de financements confondues, s'élève à 12 976 943 (source : Bilan campagne reboisement 2003, Direction de l'environnement), ce qui donne environ

2 595 emplois générés par cette activité. Sur cette même base, le nombre d'emplois générés dans le cadre de la production des plants forestiers serait d'environ de 1 516 en 1990.

Par rapport aux emplois liés au secteur des produits forestiers non ligneux, les données sont aussi trop partielles. Il s'agit d'emplois souvent pratiqués de manière permanente par les intéressés. D'ailleurs, compte de l'importance que ces emplois acquièrent de plus en plus, des taxes sont souvent perçues localement sur les revenus qu'ils génèrent. C'est le cas de l'exploitation des feuilles de doum à Mayahi.

Ainsi, par rapport à l'exploitation du doum, 1 925 emplois ruraux dans le cadre de la valorisation des feuilles (exploitants des palmes et artisans) ont été recensés en 2001 pour la seule portion de Mayahi du Goulbi N'Kabba. D'autres zones de productions pour lesquelles des chiffres ne sont pas disponibles existent. De plus, on assiste progressivement à une « professionnalisation » de ces types d'emplois compte des enjeux qu'ils comportent ; c'est le cas des exploitants de la gomme arabique. Le secteur de la gomme arabique est aussi pourvoyeur d'emplois ruraux. Ainsi, le répertoire des producteurs privés de la gomme arabique relève l'existence d'une quarantaine de producteurs officiellement enregistrés, sans compter les exploitants traditionnels qui se limitent généralement à la récolte de gomme au niveau des gommeras naturelles. En fait le chiffre d'environ 40 producteurs privés répertoriés a trait à des exploitants qui ont créé leur propre gommeraie pour l'exploitation commerciale. L'essentiel des emplois générés alors dans le cadre de l'exploitation et de la commercialisation de la gomme arabique reste encore non maîtrisé.

Pour toutes ces raisons, et bien que la part de l'emploi lié au secteur des l'exploitation des produits forestiers non ligneux soit significative dans le contexte nigérien, le nombre d'emplois générés par l'exploitation des produits forestiers non ligneux n'a pas pu être estimé.

Les emplois publics sont relatifs aux fonctionnaires de l'état travaillant dans le secteur forestier. Ils assurent notamment l'encadrement en matière de gestion forestière.

Concernant le nombre des travailleurs du secteur forestier ayant signé un contrat avec le gouvernement les chiffres obtenus sont les suivants : 909 en 2001 et 768 en 2005 (source : Service du personnel du Ministère de l'Hydraulique, de l'Environnement et de la Lutte Contre la Désertification). Il n'y a pas de compagnies forestières au Niger, donc pas de chiffres à communiquer pour ça.

Estimation et prévision

La situation des données ne permet pas de faire une estimation en dehors de celle décrite au niveau des données de base :

Catégories	Nombre d'emplois		
	1990	2000	2005
Emplois générés par les marchés ruraux de bois-énergie		4 216	4 216
Les emplois générés dans le cadre de la production des plants et reboisement	1516	2 595	2 595
Les emplois publics dans l'administration forestière		909*	909*

* dont 864 travaillent en production de bien et 45 dans la gestion des aires protégées (voir reclassement ci-dessous)



Reclassement dans les catégories de FRA 2010

Classes Nationales	Catégories de FRA	
	Production primaire de biens	Gestion des aires protégées
Emplois générés par les marchés ruraux de bois-énergie	100%	
Les emplois générés dans le cadre de la production des plants et reboisement	100%	
Les emplois générés dans le cadre de l'exploitation des produits forestiers non ligneux	100%	
Les emplois publics dans l'administration forestière	95%*	5%*

* Les emplois publics dans l'administration forestière ont été reclassés dans les deux catégories de FRA selon un pourcentage par jugement d'expert.

19.3 Données

Tableau 19

Catégories de FRA 2015		Emploi (1000 années EPT)			
		1990	2000	2005	2010
	Emploi dans le secteur forestier	1.52	7.68	7.68	14.25
	... dont de sexe féminin	N/A	N/A	N/A	N/A

19.4 Commentaires sur les données, les définitions, etc.

Catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Emploi dans le secteur forestier	L'emploi dans le secteur est très florissant car il fait intervenir plusieurs acteurs et chacun dans un domaine bien défini.	Le nombre d'emplois a significativement augmenté, ainsi suite une mission 'état des lieux des marchés ruraux de bois, une moyenne de 50 bucherons par marché rural a été noté. Ainsi, sur les 265 marchés ruraux fonctionnels, on peut estimer les emplois créés à 13250 plus 1000 autres emplois créés dans la vente de bois dans la seule ville de Niamey

Autres commentaires généraux au tableau

Dans le tableau ci-dessus, en ce qui concerne la production primaire de biens, le chiffre estimatif porté est relatif à la période 2000-2003 et non à la seule année 2000. Ce chiffre englobe les emplois générés au niveau des marchés ruraux de bois. Tout de même, d'importantes activités liées à l'utilisation des ressources forestières sont menées par les populations dans le cadre de la recherche des revenus complémentaires. C'est le cas par exemple des revendeurs de bois (détaillants, semi-grossistes et grossistes) des sculpteurs, des tradi-praticiens et autres exploitants des fruits et feuilles des plusieurs espèces forestières. Tout comme pour les tableaux précédents, il ressort une insuffisance de données pour le remplissage du tableau. D'autre part, bien qu'il n'existe pas au niveau du pays des sociétés industrielles d'exploitation forestière, la politique adoptée en matière forestière a permis le développement d'importants emplois ruraux, conjugués à une gamme d'activités d'exploitation et de valorisation des produits forestiers non ligneux. Il convient aussi de noter que les spécifications du FRA concernant les emplois ne prennent pas en compte certains types d'emplois forestiers, pourtant très essentiels et rémunérateurs. C'est le cas des emplois liés au commerce du bois pour lequel environ 2028 commerçants transporteurs de bois énergie (commerçants motorisés, charretiers et animaliers) dans les trois grands centres urbains (Niamey, Maradi et Zinder) ont été officiellement enregistrés en 2004. D'ailleurs, pour ce qui concerne le transport motorisé (au moyen de véhicules spécifiquement affectés au commerce du bois-énergie), pour chaque emploi enregistré, il y a aussi en moyenne 3 à 5 emplois «secondaires» qui s'y rattachent. En outre, au niveau des grands centres, d'importants autres emplois liés à la vente en gros et en détail du bois se sont développés au fil des temps. Ainsi, de manière globale, il est admis que le sous-secteur bois-énergie procure des revenus directs et indirects (bûcherons, gestionnaires, commerçants grossistes et détaillants) à plus de 20.000 familles nigériennes.

20. Quelle est la contribution du secteur forestier au produit intérieur brut (PIB)?

Documents pour ce question

- [Guide pour l'établissement des rapports nationaux pour le FRA 2015](#)
- [FRA 2015 Termes et Définitions](#)

20.1 Catégories et définitions de FRA 2015

Catégorie	Définition
Valeur ajoutée brute de la foresterie (aux prix de base)	Cette catégorie correspond à l'activité A02 de la CITI /NACE Rev.4 (Sylviculture et exploitation forestière).

20.2 Données

Tableau 20 (Données préétablies provenant des statistiques UNdata/EUROSTAT)

Catégories de FRA 2015	Millions	Monnaie	Année des dernières informations disponibles
Valeur ajoutée brute de la foresterie (aux prix de base)	71535	CFA franc	2011

20.3 Commentaires sur les données, les définitions, etc.

Catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.
N/A	N/A

Autres commentaires généraux

--

21. Quelles sont les perspectives d'avenir de la superficie forestière?

Documents pour ce question

- [Guide pour l'établissement des rapports nationaux pour le FRA 2015](#)
- [FRA 2015 Termes et Définitions](#)

21.1 Catégories et définitions de FRA 2015

Catégorie	Définition
Objectif/aspiration du gouvernement pour la superficie forestière	Objectif/aspiration du gouvernement pour la superficie forestière pour une année donnée.
Forêts destinées à la conversion	Superficie forestière qui est destinée à être convertie à des usages non forestiers.

21.2 Données nationales

21.2.1 Sources des données

	Références des sources d'information	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
1	N/A	N/A	N/A	N/A
2	N/A	N/A	N/A	N/A
3	N/A	N/A	N/A	N/A
4	N/A	N/A	N/A	N/A

21.3 Données

Tableau 21a

Catégories de FRA 2015	Superficie forestière (1000 hectares)	
	2020	2030
Objectif/aspiration du gouvernement pour la superficie forestière	1391	1891

Tableau 21b

Catégories de FRA 2015	Superficie forestière (1000 hectares)
	2013
Forêts destinées à la conversion	N/A

21.4 Commentaires sur les données, les définitions, etc.

Catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.
-----------	---

Objectif/aspiration du gouvernement pour la superficie forestière	<p>D'importantes mesures sont prises par le Niger dans le cadre du rehaussement des superficies des forêts. Parmi ces mesures, figurent : - La formulation du Plan Forestier national pour la période 2012-2021 dont l'objectif est à promouvoir la conservation et l'utilisation durable des ressources forestières, afin qu'elles participent au développement agricole durable et à la lutte contre la pauvreté par la génération de revenus additionnels. Le PFN ambitionne de rehausser la couverture forestière du Niger d'environ 15% et s'articule autour de 7 composantes, dont (i) la Sauvegarde et sécurisation du patrimoine forestier naturel et (ii) l'Aménagement et valorisation des ressources productives ; - La formulation d'un Cadre Stratégique d'Investissement en matière de Gestion Durable des Terres dont l'objectif est de prioriser, planifier et orienter la mise en œuvre des investissements en matière de Gestion Durable des Terres. La mise en œuvre des projets opérationnels sur ressources internes et avec l'appui des partenaires. Au titre des ressources internes, le Niger finance depuis 2001 la mise en œuvre du Programme Gommier dont l'objectif est de contribuer à la relance de la production et de la commercialisation de la gomme arabique au Niger au moyen de vastes opérations de plantation d'Acacia senegal en vue du renforcement du potentiel gommier du pays. Le Niger participe aussi à la mise en œuvre de l'Initiative « Grande Muraille Verte » qui vise l'amélioration des moyens de subsistance des communautés dans les zones sahélo-sahariennes à travers une gestion saine des écosystèmes.</p>
Forêts destinées à la conversion	N/A

Autres commentaires généraux

--